

Journée portes ouvertes sur les services de la justice : Mamoudou KASSOGUE invite les acteurs de la justice à la pédagogie et à l'humilité

MALI

L'information est l'oxygène des temps modernes

VENDREDI 27 JANVIER 2023

1273

Malikilé

www.malikile.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



Irrégularités financières à l'OMH

Kamena lève le voile !



Lutte contre le terrorisme : 65 terroristes neutralisés et 42 interpellés



Bapho : Les recrues requinquées !



COVID 19

CORONA VIRUS

PROTEGEONS NOUS ET PROTEGEONS LES AUTRES

Suivi des actions de prévention et de riposte au

26 Janv.
2023

RESPECTONS LES MESURES BARRIÈRES



Porter le masque quand la distance de sécurité ne peut être respectée



Se laver les mains régulièrement



Tousser ou éternuer dans le coude



Respecter la distance de sécurité



Utiliser le gel hydro-alcoolique pour vous désinfecter les mains



Eviter de se serrer les mains



Eviter de se toucher le visage : la bouche, les yeux ou le nez

Echantillons testés

240

Nouveaux cas confirmés

01

Nouveaux guéris

00

Nouveaux décès

00

Au cours des dernières 24 H

VACCINATION

642 568 Vaccinations incomplètes

2 873 742 Vaccinations complètes

Bilan global de la situation du Covid 19

cas confirmés

32 777

Guéris

31 953

Décès

743

dont 03 font l'objet d'un suivi médical



MALIKILÉ

Sensibilisation

Ministère de la Santé et du Développement Social

P.13



P.20



P.29



/ Une /



Irrégularités financières à l'OMH : Kamena lève le voile !

P.5

/ Brèves /



Accord d'Alger : Bamako décline la proposition algérienne d'une réunion en « terrain neutre »

P.12

Élection présidentielle : Une candidature du colonel Goïta fait débat

P.12

Mali et la Côte d'Ivoire : Révélations sur la médiation secrète du Maroc

P.12

Baba Moulaye crée son parti PMTR : Le Benkan se vide ?

P.13

Reconnaissance de mérite : Le président de l'ANÇAR DINE, médaillé du mérite national

P.13

Récolte du riz : La « joie » à Sikasso et Mopti, des regrets à Tombouctou

P.14

Fête du 20 janvier : Ségou invite Assimi Goïta à être candidat

P.14

La cour d'assises de Bamako condamne l'auteur d'une attaque contre cinq casques bleus

P.15

/ Actualité /



Journée portes ouvertes sur les services de la justice : Mamoudou KASSOGUE invite les acteurs de la justice à la pédagogie et à l'humilité

P.17

Bapho : Les recrues requinquées !

P.18

Lutte contre le terrorisme : 65 terroristes neutralisés et 42 interpellés

P.19

Scandale de la campagne cotonnière 2022-2023 : Plus de 50 milliards de subventions d'intrants en pure perte

P.20

Justice : Le serment de Kassogué

P.22

L'AMPP sur la détention de l'ancienne ministre de l'économie : Fily Sissoko, victime d'une agression judiciaire

P.23

/ Politique /



URD-RPM-MIRIA : Se regrouper ou disparaître de l'échiquier politique

P.28

Série de démissions au RPM : Le clan Bocary Treta tente de sauver les meubles

P.29

/ Culture & société /



Lutte contre le déversement des eaux usées dans les rues : Le service de l'assainissement de la mairie de Kalaban-Coro en action

P.30

/ International /



Yaoundé : Un autre délai de trois mois accordés aux mototaxis pour immatriculer leurs engins

P.31

Mystérieuse explosion au Nigeria : Le bilan le monte à 40 morts

P.32

/ Sport /



BL : Dortmund vient à bout de Mayence dans le money-time et monte sur le podium

P.33

Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations (AMPI)**

Siège : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)

Email : ampikile@gmail.com

Site Web : www.malikile.com

Contacts : +223 70 44 22 23

• **Gérant :** Moctar Sow

• **Redacteur en Chef :**

• **Rédaction Générale :** Moctar Sow, Karamako B. KEITA, Ibrahim Sanogo, Yama Diallo, Malick wogo, Maffenin Diarra, Bokoum Abdoul Momini, Binadja Doumbia, Samba Moussa LY journaliste correspondant à Dakar

• **Service Commercial :** Youssouf Diarra

• **Secrétariat :** Fatou SISSOKO



Malikilé

VOUS SOUHAITE
UNE BONNE ET HEUREUSE ANNEE

2023



HAPPY NEW YEAR





Irrégularités financières à l'OMH

Kamena lève le voile !

Dès sa prise de fonction en qualité de ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, des Domaines, de l'Aménagement du Territoire et de la Population, le ministre Bréhima Kamena s'est attaché à mettre en application les instructions et orientations des plus hautes autorités de la Transition. Au premier rang desquelles la lutte contre la corruption et la délinquance financière. Ainsi il a très tôt subodoré des irrégularités au niveau de l'Office Malien de l'Habitat (OMH) qui remontaient déjà à plusieurs années avant sa nomination voire avant la prise de fonction de la direction qu'il a trouvée à la tête de l'Office.

Le Bureau du Vérificateur sollicité par les hautes autorités a ainsi débarqué en décembre 2021 soit six mois après la mise en place du Gouvernement Choguel Kokalla Maïga. Elle a procédé à des investigations approfondies sur la période 2015 – 2021 avant de déboucher sur le constat de graves irrégularités accompagné de pertinentes recommandations. Ces irrégularités s'élevaient à la faramineuse somme de plus de 44 milliards de nos francs.

Quelles sont ces irrégularités et à quelle date ont-elles été commises ?

EN 2015

Le Directeur Général et l'Agent comptable de l'OMH n'ont pas fourni les copies authentiques des titres fonciers achetés avec des sociétés immobilières.

L'équipe de vérification a constaté que le DG et l'Agent comptable de l'OMH ne disposent pas des copies authentiques de 13 TF achetés avec quatre (4) sociétés immobilières. Il s'agit de cinq (5) TF de DIPEX SA, de quatre (4) TF de JUMEAU IMMOBILIERE, de trois (3) TF de SOPROMAC-IMMOBILIERE-SA et d'un (1) TF de TRANSROUTE-SARL.

Ces conventions ont été signées aux dates suivantes :

- **15 octobre 2015** pour la Société DIPEX SA;
- **6 octobre 2015** pour la Société JUMEAU IMMOBILIERE ;
- **14 août 2015** pour la Société SOPROMAC-

IMMOBILIERE SA (avenant 1) ;

- **18 novembre 2015** pour la Société TRANSROUTE -SARL.

Le coût total des TF achetés et dont les copies authentiques n'ont pu être présentées à l'équipe de vérification se chiffre à 4 279 316 000 FCFA.

Le Directeur Général et l'Agent comptable de l'OMH ont fait des paiements indus à des sociétés immobilières dans le cadre de l'achat de titres fonciers.

L'équipe de vérification a constaté que le DG et l'Agent comptable de l'OMH ont, dans le cadre de l'acquisition des TF pour la réalisation des programmes immobiliers, effectué des paiements indus à deux sociétés immobilières, en l'occurrence, KOMÉ Immobilière et JUMEAU IMMOBILIERE. En effet, pour la Société KOMÉ Immobilière, le DG et l'Agent comptable de l'OMH ont acquis des TF d'une superficie réelle

de 19 ha 98 a 47 ca au prix de TF d'une superficie de 30 ha mentionnée dans la convention du 29 mai 2015, soit un surplus de paiement de 667 175 886 FCFA.

Pour la Société JUMEAU IMMOBILIERE, ils ont acquis par une convention du **29 mai 2015** des TF d'une superficie réelle de 19 ha 73 a 31 ca au prix de TF d'une superficie de 30 ha mentionnée dans la convention, soit un écart de 135 065 176 FCFA entre l'acompte de 20 % du foncier payé par virement bancaire et le montant dû.

Le montant total des paiements indus aux promoteurs immobiliers dans l'acquisition des TF s'élève à 802 241 062 FCFA.

Le Directeur des Finances et du Matériel du Ministère en charge de l'Habitat n'a pas appliqué des pénalités de retard sur des marchés.

L'équipe de vérification a constaté que le Di-



recteur des Finances et du Matériel du Ministère en charge de l'Habitat n'a pas appliqué les pénalités de retard sur des marchés conclus en **2015 et en 2016**. En effet, la réalisation des travaux de cinq marchés (5) marchés a accusé des retards allant de 30 à 259 jours. Le montant total des pénalités non appliquées s'élève à 34 677 399 FCFA.

EN 2016

Le Directeur Général de l'OMH et le Directeur National de l'Urbanisme et de l'Habitat ont procédé à la majoration irrégulière des prix d'achat des logements sociaux.

Suite à la réunion du **20 septembre 2016**, tenue à l'OMH sur la correction du régime fiscal et douanier des conventions de partenariat, une commission a été mise en place. Cette commission a retenu d'intégrer, au montant des conventions initiales, les droits de douane aux taux de 3%, la patente sur marché au taux de 3,125% et la TVA au taux de 18%, soit un taux global de 24,125%. Pour la mise en oeuvre de cette mesure, le DG de l'OMH a demandé suivant plusieurs correspondances, au Directeur National de l'Urbanisme et de l'Habitat d'examiner les nouveaux devis qui lui ont été soumis par les sociétés immobilières. Pour sa part, le Directeur National de l'Urbanisme et de l'Habitat, au lieu d'appliquer directement le taux global sur les prix d'achat des logements convenus dans les conventions initiales, a irrégulièrement révisé à la hausse, à travers des devis corrigés, les prix d'achat hors taxes des logements. Le DG de l'OMH a entériné ces devis corrigés reçus à travers la conclusion de 14 avenants. L'incidence finan-

cière globale de la majoration irrégulière des prix d'achat des logements sociaux des 14 programmes immobiliers concernés est de 22 906 716 678 FCFA.

La Commission de réception de la Direction des Finances et du Matériel du Ministère en charge de l'Habitat a prononcé la réception sans réserve de marchés non entièrement exécutés.

L'équipe de vérification a constaté que la Commission de réception de la Direction des Finances et du Matériel du Ministère en charge de l'Habitat a prononcé la réception sans réserve de marchés non entièrement exécutés. En effet, ladite commission a prononcé la réception sans réserve des marchés n°0296/DGMP/DSP **2016** et n°0293/DGMP/DSP **2016** de Fana (Lot n°6) relatifs aux travaux d'électrification et d'éclairage public des sites des logements sociaux dans la Région de Koulikoro, alors que la totalité des équipements d'éclairage public figurant dans les devis n'a pas été installée.

La valeur totale des équipements non-installés est, d'un montant de 4 694 540 FCFA.

EN 2017

Le Directeur Général et l'Agent comptable de l'OMH ont payé des incidences fiscales et douanières indues à des sociétés immobilières

La Société DENTAL BTP-SA a bénéficié de huit (8) traites d'un montant total de 8 433 246 600 FCFA émises le **7 avril 2017**.

La Société DIPEX-SA a bénéficié de quatre (4) traites d'un montant de 5 378 409 050 FCFA émises le **15 janvier 2018** et de quatre (4) traites d'un montant de 5 751 659 900 FCFA émises le 4 juillet 2018.

En somme, le montant des traites d'incidence fiscale et douanière indûment émises au compte des Sociétés immobilières s'élève à 9 642 668 849 FCFA. De plus, l'étalement des paiements sur trois ans n'a pas été respecté.

Le Directeur Général de l'OMH et le Directeur National de l'Urbanisme et de l'Habitat ont autorisé la prise en charge irrégulière de travaux supplémentaires.

L'équipe de vérification a constaté que le DG de l'OMH et le Directeur National de l'Urbanisme et de l'Habitat ont autorisé la prise en charge irrégulière des travaux supplémentaires de cinq (5) programmes immobiliers. Il s'agit du programme de 500 logements de la Société TRANSROUTE-SARL, du programme de 600 logements de la Société GROUPE BATHILY Sarl, du programme de 1 200 logements de la Société JUMEAU IMMOBILIERE à N'Tabacoro, du programme de 600 logements de la SIFMA à Kati-Sicoro et du programme de 1 000 logements de la Société SOPROMAC-IMMOBI-



LIERE-SA à Kati-Kambila. En effet, le DG de l'OMH a, par des avenants, admis des devis de prise en charge des travaux supplémentaires qu'il a reçus des Sociétés immobilières et soumis à l'approbation du Directeur National de l'Urbanisme et de l'Habitat. Ces avenants sont intervenus en dépit des clauses relatives à la non-variation des prix d'achat des logements et à l'engagement des sociétés à prendre en charge toutes les sommes excédant les prix convenus.

Par exemple, pour le programme de 600 logements de la SIFMA, l'avenant relatif à la prise en charge des travaux supplémentaires a été signé le **11 août 2017**.

Le montant total des travaux supplémentaires irrégulièrement pris en charge est de 5 375 009 448 FCFA.

Le Directeur Général et l'Agent comptable de l'OMH ont payé la totalité du montant d'une convention partiellement exécutée.

L'équipe de vérification a constaté que le DG et l'Agent Comptable de l'OMH ont payé la totalité du montant de la convention de partenariat pour la réalisation et la cession de 600 logements, partiellement exécutée par la SIFMA. En effet, ils ont émis, le **15 mai 2017**, 11 traites d'un montant total de 1 4 679 518 267 FCFA à la SIFMA bien qu'elle n'ait pas honoré son engagement, pris par lettre N/R : 0032/DGA/SIFMA SA/2017 du **26 avril 2017**, à lever toutes les réserves constatées dans un délai de 2 mois après la réception provisoire. La DNUH a estimé, le 11 juin 2020, le coût des réserves à 921 237 922 FCFA.



EN 2018

Le Directeur Général et l'Agent comptable de l'OMH ont payé des travaux hors sites sans exiger la garantie bancaire requise.

L'équipe de vérification a constaté que le DG et l'Agent comptable de l'OMH ont payé, à la Société SOPROMAC-IMMOBILIERE-SA, la totalité du montant des travaux hors sites sans lui exiger la garantie bancaire requise. En effet, ils ont délivré, le **27 février 2018**, deux traites d'un montant total de 2 767 090 746 FCFA à la SOPROMAC-IMMOBILIERE-SA pour le paiement des travaux hors sites et supplémentaires sur les sites de logements sociaux de Samaya, Kangaba, Yanfolila, Kolondieba, Yorosso, Fana, Dioïla et Kati-Kambila. Sur ce montant, le coût des travaux hors sites de

Kati-Kambila, Samaya, Fana, Dioïla et Kangaba, tous de la Région de Koulikoro, est de 2 506 577 959 FCFA. Le paiement des travaux hors sites n'a été basé ni sur la garantie bancaire requise ni sur des procès-verbaux de réception des travaux.

Le montant total du paiement des travaux hors sites de Fana et Dioïla non-réalisés et non-couverts par une garantie bancaire est de 159 991 492 FCFA.

EN 2020

La Société BOYI Construction SARL UNIPERSONNELLE a procédé au faux enregistrement d'un marché.

L'équipe de vérification a constaté que la Société BOYI Construction SARL UNIPERSONNELLE, enregistrée sous le NIF 084124644V, a effectué un faux enregistrement du marché n°01184 DGMP/DSP **2020** relatif aux travaux de raccordement, de peinture, de menuiserie, d'électricité et de plomberie des logements sociaux d'un montant total de 150 874 558 FCFA TTC afin de se soustraire au paiement du droit d'enregistrement et de la redevance de régulation.

Ainsi, le recouvrement d'un montant de 4 475 093 FCFA a été compromis, dont 3 835 794 FCFA au titre de droit d'enregistrement et 639 299 FCFA au titre de redevance de régulation. Maintenant que le voile est levé, et l'opinion informée, place aux sanctions administratives et judiciaires et aux recouvrements.

■ **Moctar Sow**



■ Ammy Baba Cisse



Je n'ai pas pu m'enrôler en ligne pour ma CIN biométrique mais je l'ai fait dans un commissariat de la place. Bassaro Haidara à ton tour

Un véhicule totalement calciné à Niamana suite à un incendie en pleine circulation. Soyez prudents

Bandiougou Dante a réussi à clarifier bien de choses et surtout il a réaffirmé ses propres positions. Ce qui m'intéresse le plus dans son intervention, c'est la pression et le plaidoyer que doivent faire les confrères pour que les nouveaux textes soient avalisés par le gouvernement. Quant à l'aide à la presse, que le Vegal s'en saisisse ou que la justice sorte du bois. J'ai senti encore la sincérité et les informations dont je dispose n'ont pas autant de gravité comme le font certains confrères.



■ CNOSM - Comité National Olympique et Sportif du Mali



#Escrime

développement du système sportif national

Dans le cadre du renforcement de ses capacités organisationnelles et techniques, le CNOSM en partenariat avec la Solidarité Olympique, met à la disposition de la Fédération Malienne d'Escrime, une formation du 19 décembre 2022 au 29 avril 2023. Scindée en 04 séances (administratives et techniques), ladite formation rassemble les dirigeants et le staff technique.

L'expert tunisien Mohamed Hassene ZOUARI en charge du volet technique, actuellement en séjour à Bamako, a rendu une visite de courtoisie au Président Habib SISSOKO, en compagnie du Président de la Fédération Malienne d'Escrime Wahabou ZOROME, ce mercredi 25 janvier.

« A l'occasion de ce stage que vous avez accordé à notre fédération, nous sommes venus réitérer nos remerciements pour tous ses efforts

en faveur du développement de notre discipline.» dira Wahab ZOROME.

Mohamed H. ZOUARI, professeur à l'Université de Sport et de l'Education Physique de Tunis et Directeur Technique de la Confédération Africaine d'Escrime, a apprécié les performances des escrimeurs maliens « Ça fait plus de 10 ans que je viens au Mali et à chaque fois je remarque que le niveau s'améliore ».

Quant au Président Habib, il a remercié ses hôtes pour la visite, et a souligné l'importance de toujours relever le niveau des athlètes. Il a félicité le Président ZOROME pour son dévouement et son engagement au service du sport malien en général et de sa discipline de base en particulier.

C.COM/CNOSM



■ Dicko Abba Idrissa



LE PALAIS DE L'ALJAFERIA

(en espagnol :Palacio de la Aljafería ; en arabe :

ḐŌŦ ÇáŪYŦĪĒ, Qasr Aljafariya) est un palais fortifié

construit durant la seconde moitié du xie siècle, à l'époque d'Al-Muqtadir, à Saragosse, en tant que résidence des rois Banu Hud. Il reflète la splendeur de la taïfa de Saragosse au moment de son apogée politique et culturel.

Son importance réside en ce qu'il est l'unique témoignage conservé d'un grand édifice de l'architecture islamique en Espagne à l'époque des Taïfas. Avec la mosquée de Cordoue (xe siècle) et le chant du cygne de la culture islamique que fut l'Alhambra de Grenade (xive siècle), nous devons inclure dans la triade de l'architecture hispano-musulmane l'Aljaferia de Saragosse comme parfait exemple de réalisation de l'art taïfa de la période intermédiaire des royaumes indépendants antérieurs à l'avènement des Almoravides.

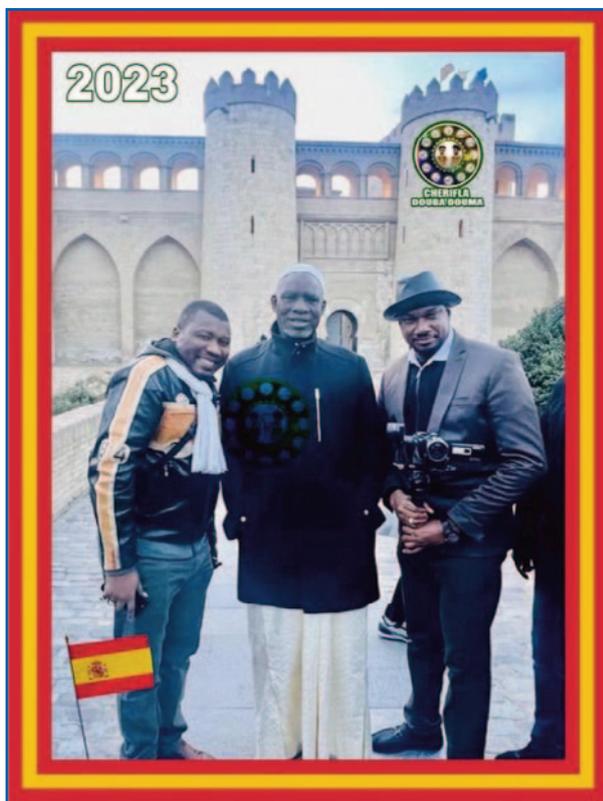
Arabo-musulmane depuis 714, Alphonse Ier le Batailleur conquiert Saragosse en 1118. Le palais servit de résidence aux rois catholiques d'Aragon, dont l'Aljaferia devint le principal élément de diffusion de l'art mudéjar aragonais. Il devint la résidence royale de Pierre IV le Cérémonieux. Postérieurement, en 1492 fut menée la reconversion des appartements de l'étage principal en palais des rois catholiques. En 1593, fut mise en chantier une autre reconversion qui en fit une forteresse militaire, dans un style Renaissance (que l'on peut obser-

ver dans l'environnement, les fossés et les jardins), et plus tard encore, une caserne. Le palais eut encore à subir d'autres transformations et déprédations, en particulier durant le siège de Saragosse de la guerre d'Indépendance, jusqu'à sa restauration dans la seconde moitié du xxe siècle. Le palais est actuellement le siège des Cortes d'Aragon.

À l'origine, la construction fut menée à l'extérieur de l'enceinte romaine, sur l'esplanade appelée La Almozara, où les Musulmans s'entraînaient à de grandes parades militaires. Avec l'expansion de la ville, le palais se trouva peu à peu inclus dans le tissu urbain. On a pu cependant aménager une étroite zone paysagée qui l'isole, entre autres, de l'autoroute voisine.

Historique

SIGNÉ, CHERIFLA DOUBA DOUMA



■ Issa Kaba



#Communiqué : Le PDG de l'office du Niger avec l'accord des autorités administratives et communales de Mkla informe l'ensemble des usagers de la route de Markala, Niono et Markala _Macina que pour des raisons de travaux d'entretien sur le pont barrage de Markala, La circulation sera temporairement interrompue sur ledit pont du jeudi 26 au vendredi 27 janvier 2023 de 10 heures à 12 heures. Le PDG de l'office et les autorités de Markala s'excusent des désagréments que cela pourrait occasionné et savent compter sur la bonne compréhension de toutes et de tous.



■ Ballinu Montana



La Jeunesse du Mouvement Benkan, le Pacte Citoyen à DJENNÉ

La Coordination Régionale de la Jeunesse de Benkan, le Pacte Citoyen de la cité des sages et des savants a accueilli ce jour, Mardi 06 Décembre 2022, la mission du Pôle Engagement et Promotion de la Jeunesse du Mouvement.

Des délégués venus de toutes les communes de Djenné ont été plus renforcés pour redynamiser leurs actions de proximité pour une meilleure présence de Benkan dans la région.

Snap: Ballinumontana7

#BMSCOM



■ Renouveau FM/TV



#Bandiagara : Le Gouverneur de la Région informer l'opinion publique nationale et interna-

tionale de la #libération ce jour jeudi 26 janvier 2023 de 9 #otages, parmi les lesquels 3 agents de santé et 6 autres passagers d'un minibus 207 ressortissants de Bankass. En cette circonstance heureuse le Gouverneur de la Région remercie tous ceux qui se sont impliqués de près ou de loin pour leur libération. En conséquence, le Gouverneur invite l'ensemble de la population à se mobiliser pour le retour de la paix dans la région.



Macky Sall



Je me réjouis de mes entretiens successifs de ce jour, en marge du sommet de Dakar sur l'agriculture, avec les Pdts du Kenya, du Burundi, du Zimbabwe, ainsi qu'avec le vice Pdt de la Namibie, et le Pdt du FIDA. Merci à tous pour leurs contributions remarquables à cette rencontre.

Ministère des Affaires Étrangères - Coop - Int

Dans le cadre de l'examen classique du Rapport trimestriel du Secrétaire Général des Nations Unies sur la situation au Mali, couvrant la période du 04 octobre au 29 décembre 2022, Son Excellence Monsieur Abdoulaye DIOP, Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, participera à la séance publique du Conseil de Sécurité, prévue le vendredi 27 janvier 2023 à New-York. A l'occasion de cette rencontre périodique, le Ministre partagera avec les membres du Conseil de Sécurité, les observations du Gouvernement du Mali sur ledit rapport ainsi que les attentes de notre pays



dans le cadre de sa coopération avec la MINUSMA en vue d'une meilleure articulation des actions communes sur le théâtre des opérations.

Bureau de l'Information et de la Presse/MAECI



Larmes des pauvres



#Mali #Thread 29/01/16 _29/01/23 7 ans après la disparition du journaliste Birama Touré, #Le_PhinX accuse le ministère de la justice de bloquer les demandes de mises à disposition des officiers @FAMa_DIRPA et présumés complices de torture et d'assassinat



Abonnez vous à votre journal numérique

Malikilé

pour recevoir les dernières informations

Whatsapp: 70 44 22 23 / Email: ampikile@gmail.com
Site: www.malikile.com

Madouwa Prestige

Organic Herbal Teas



Tisane Madouwa

SCAN FOR INFO



Pour Femme / For Women

Tisane Damou

Lutte contre la sècheresse vaginale, infections urinaires donne une odeur fraiche / Revered by African Community for reducing urinary track infections, promoting natural vaginal moisture and neutralizing undesirable odors.

Ingredients: Nep nep & gongoli, gloue de gerofle, et plante secrète / nep nep & gongoli, cloves, miscellaneous herbs native to Mali, Africa.



20 tea bags / 100% natural

New York - USA : +1347 538 6505 / Mali - Africa : +223 95 36 37 22

Email : madouwa2019@gmail.com - Site : madouwaprestige.com

Accord d'Alger : Bamako décline la proposition algérienne d'une réunion en « terrain neutre »



Réclamée par les ex-rebelles du Nord, l'option d'une réunion des parties prenantes de l'accord de paix à Alger vient d'être rejetée par le Mali. Et ce, malgré le lobbying algérien.

Le ministre algérien des Affaires étrangères, Ramtane Lamamra, et son homologue malien, Abdoulaye Diop, à Bamako, le 10 janvier 2023. © Présidence de la République Mali. Alors que l'Accord de paix et de réconciliation, dit accord d'Alger, semble plus fragilisé que jamais, la médiation algérienne s'est intensifiée ces dernières semaines. En déplacement à Bamako le 9 janvier, le ministre des Affaires étrangères algérien, Ramtane Lamamra, était accompagné de l'ambassadeur d'Algérie au Mali, El-Haoues Riache, ainsi que de l'ambassadeur Boudjemaa Delmi, l'homme qu'Alger a chargé du dossier malien.

JA

Mali et la Côte d'Ivoire : Révélations sur la médiation secrète du Maroc

Fin août 2022, une rencontre est discrètement organisée à rabat entre le patron des services de renseignement ivoiriens, Vassiriki Traoré, et son homologue malien, le colonel Modibo Koné. Elle aboutira à la libération de 3 femmes sur les 49 militaires ivoiriens détenus à Bamako. Deuxième volet de notre enquête.

LES SECRETS D'UNE AFFAIRE D'ÉTAT (2/3)

- Le deuxième volet de notre enquête est consacré à un aspect encore méconnu de « l'affaire des 49 soldats ivoiriens » : le rôle-clé des services de renseignement marocains dans la libération, le 3 septembre, des 3 femmes du contingent ivoirien.
- Malgré cette avancée, la crise tarde à se dénouer, notamment parce que la Côte d'Ivoire oppose une fin de non-recevoir à plusieurs doléances des autorités maliennes de transition, comme le limogeage de Moustapha Ben Barka, l'actuel vice-président de la Banque ouest-africaine

Élection présidentielle : Une candidature du colonel Goïta fait débat



On en parle beaucoup dans des lieux, les espaces de rencontre et même dans des salons. Le président Assimi Goïta serait candidat à l'élection présidentielle à venir. Le nouveau fait souvent des débats intenses dans des lieux de rencontre sur un pour et un contre. Au-delà de nos frontières, on en parlerait aussi beaucoup. Mais, c'est la formule et l'acceptation par la communauté internationale qui serait l'inquiétude. D'aucuns pensent qu'il suffit pour lui de démissionner de son poste de président. D'autres trouvent que cela serait une énième violation de la charte de la transition édictée par les colonels eux-mêmes.

Pour certains, il serait inadmissible que le président de la transition soit candidat. D'ores et déjà, certaines personnes seraient en train de travailler pour baliser le terrain et trouver la formule. En tout état de cause, si tout est avéré, c'est un autre débat qui risque de faire la chronique de l'actualité.

La Rédaction / Source : Le Challenger



de développement (BOAD).

Alassane Ouattara-Assimi Goïta, les secrets d'une affaire d'État

Source : Jeuneafrique

**Baba Moulaye crée son parti PMTR :
Le Benkan se vide ?**

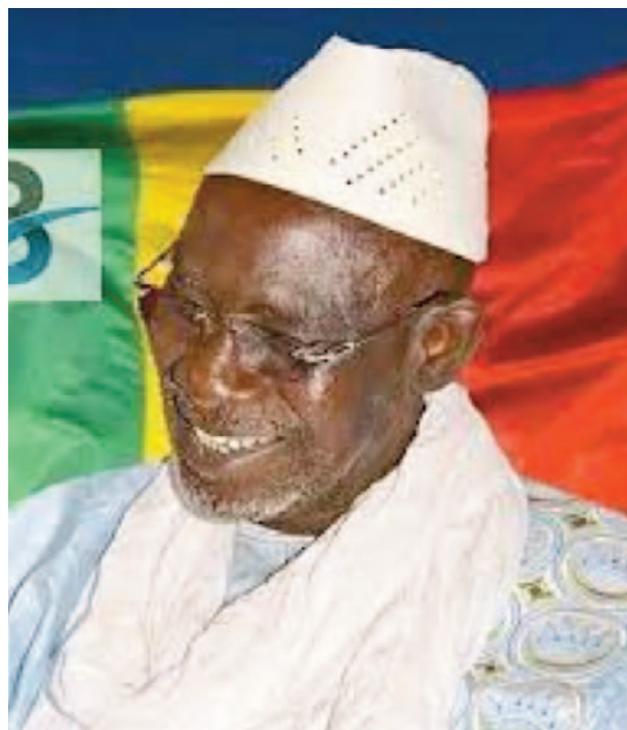


L'ex ministre de l'agriculture a rempli la maison de la presse samedi dernier pour annoncer le PMTR. Une surprise quand on sait que depuis mai 2021, il avait démissionné avec fracas du RPM pour rejoindre le mouvement Benkan.

Une formation dont le leader a affiché ses ambitions présidentielles et chamboulé l'arène politique en raflant gros. D'ailleurs Baba Moulaye était une grosse prise, lui qui était coordinateur national de Benkan. Le voir annoncer sa propre formation est un tournant dans la carrière de celui qui est désormais le président du dernier né de la classe politique Malienne. Sous les regards des projecteurs, cet ancien secrétaire général de la section RPM de Tombouctou avant la transition, prône une ligne faisant office de rupture avec Seydou Mamadou Coulibaly. Est-ce pour le contrer ou lui faire de l'ombre auprès des Colonels ? A-t-il échoué comme principal mobilisateur au Benkan alors que des mouvements prônant le patriotisme coiffent l'arène politique depuis des mois ? Est-ce un limogeage de Benkan qui a donné naissance au PMTR ? Reste qu'il a indiqué que le contexte actuel invitait à une réflexion poussée sur la refondation. Ce mot clé sur toutes les lèvres et dont se sert le régime de transition pour justifier ses faits et actes. On attend de voir comment seront les relations du fils de Tombouctou et son ancien allié. Cependant, son départ n'aura pesé que peu dans le camp de SMC car un influent leader de la jeunesse a rejoint les rangs pour les perspectives de 2023. Une arrivée et un départ assimilables à une interversion, qui fait office de remaniement, car assez de leaders de Benkan étaient portés vers le gain facile via leurs activités que de prôner les idéaux et convaincre le peuple de rallier les rangs. D'ailleurs, ces transhumants savaient tous, avant de le rejoindre que Seydou a du blé et ne sait rien de la politique. Une véritable mine !

Le Soft

**Reconnaissance de mérite : Le président
de l'ANÇAR DINE, médaillé du mérite
national**



Les plus hautes autorités du Mali ont décerné la médaille du mérite national au président d'Ançar Dine national, Modibo Diallo. Une récompense aux efforts déployés par l'heureux récipiendaire.

Modibo Diallo dédie cette consécration au guide spirituel d'Ançar Dine, Chérif Ousmane Madani Haïdara, celui-ci qui a ouvert la voie du salut à de milliers de fidèles musulmans à travers le monde, la famille chérifienne et l'ensemble de la Fédération Ançar Dine internationale (FADI). Au-delà de sa modeste personne, a-t-il reconnu, cette médaille est la consécration des décennies d'engagement d'hommes et femmes d'Ançar Dine au service du pays, notamment à travers des œuvres socio-économiques de développement, des réalisations d'infrastructures sanitaires, éducatives, sociales et religieuses, culturelles et d'assistance aux plus démunies, aux nécessiteux et victimes des catastrophes.

Cette distinction est l'une des plus méritées au regard de tout ce que cette association fait pour la nation malienne. Sans risque de se tromper, Ançar Dine est sur le terrain de tous les combats de la nation pour contribuer à la paix, la stabilité, le vivre ensemble mais aussi pour préserver les valeurs sociétales et religieuses au Mali et d'ailleurs.

Sous le mandat de Modibo Diallo, l'association a fait plusieurs réalisations dont la construction de la mosquée, l'hôpital Chérifla, des boulangeries pour contribuer à l'emploi des jeunes, l'aménagement de 200 hectares pour la production du riz dans la zone de Kolongotomo à l'office du Niger, l'ouverture de la radio Citoyen, de Chérifla Télévision etc.

Drissa Togola

Source : Le Challenger

Récolte du riz : La « joie » à Sikasso et Mopti, des regrets à Tombouctou



La récolte des produits agricoles bat son plein au Mali. Si à Tombouctou, des agriculteurs déplorent une mauvaise campagne. A Mopti et Sikasso, les producteurs se réjouissent des résultats.

La montée des eaux et l'insuffisance de l'engrais sur le marché ont impacté la campagne rizicole dans la région de Tombouctou. « A Amadja, quasiment toute la plaine n'a pas été récoltée. Et sur les autres plaines, Dai et Koriomé, la récolte est faible par rapport à l'année passée », raconte un habitant de la zone. « On a fait une mauvaise récolte cette année parce que d'habitude il y avait des cultivateurs qui pouvaient avoir jusqu'à 20 ou 30 sacs. Mais cette année, ils n'ont que 13 sacs, d'autres 15 ou 10 sacs », déplore un autre producteur.

Des campagnes fructueuses au centre et au sud du pays

A Mopti, au centre du Mali, la situation est différente à celle de Tombouctou. Le directeur de l'agriculture de Mopti, Jean Pierre Togo, affirme que les récoltes de cette année ont été plus fructueuses que celles des précédentes. « La récolte dans la région de Mopti a été bonne. Nous avons produit de manière globale 735 mille tonnes de céréales. La production céréalière de cette année est supérieure à celle de 2021 », souligne Jean Pierre Togo. Au sud du pays, dans la région de Sikasso, la campagne agricole 2022-2023 a été meilleure que la précédente, confirme Mory Sylla, directeur régional de l'agriculture.

« On a pu réaliser une superficie de 79 890 hectares pour une production de 171 570 tonnes contre 81 155 hectares l'année dernière pour une production de 164 480 tonnes », se réjouit Mory Sylla.

Les consommateurs de la région se réjouissent de ces nouvelles. Ils demandent ainsi l'interdiction d'exportation des produits pour ne pas assister à une nouvelle flambée des prix.

Source : Studio Tamani

Fête du 20 janvier : Ségou invite Assimi Goïta à être candidat



Vendredi dernier, la cité des balazans a célébré l'armée nationale. Les sages de la localité qui ont juré fidélité au Président de la transition ont fait un appel à son endroit : qu'il devienne candidat. Après le djuma saint, les populations ont migré vers le grand carrefour de Ségou. Notamment celui près de l'hôpital central où notre reporter s'est rendu pour suivre les événements. Une foule nombreuse occupa le monument qui était noir de monde. Tous affichaient ouvertement leur soutien au Colonel Assimi Goïta, qui est d'ailleurs un fils de la région. Barou Togola qui coiffait les notabilités pour l'occasion a laissé Madou Sylla, élu communal parler au nom de tous : ils iront voter Oui au référendum mais aussi invitent le président de la Transition à se présenter aux élections présidentielles de 2024.

Aussi, le notable en chef a indiqué que la continuité s'impose dans les actions du chef suprême des armées, la reconduction est donc naturelle pour finir ce qu'il a commencé.

Mise en garde sera faite aux fossoyeurs du Mali ces 30 ans. Ils seront combattus pour que leur présence ne soit pas effective aux affaires. Le 100% est prôné à leur niveau afin que le référendum soit une réussite. Il faut noter que la cérémonie où était pressenti le concerné, a finalement vu un staff du Colonel sur place ainsi que l'honorable Aboubacar Sidiki Fomba, leader du COREMA.

Reste à savoir si le locataire actuel de Koulouba continuera sa mission après 2024 avec un mandat plein de 5 ans.

Keita Idrissa / Source : Le SOFT

www.malikile.com

La cour d'assises de Bamako condamne l'auteur d'une attaque contre cinq casques bleus

Le procès relatif à l'attaque de cinq casques bleus sur la route de Siby le 22 février 2019 et qui avait conduit au décès de trois d'entre eux s'est déroulé devant la Cour d'assises de Bamako siégeant en matière de terrorisme le 24 janvier. La Cour a condamné l'accusé pour les chefs d'actes de terrorisme, d'association de malfaiteurs, meurtre, vol qualifié et détention illégale d'armes à feu, et prononcé la peine capitale, laquelle n'a cependant plus été exécutée depuis 1980 en raison d'un moratoire sur les exécutions depuis lors.

C'est la deuxième fois que des attaques spécifiques contre la MINUSMA sont au cœur d'une accusation judiciaire qui aboutit à un procès et à des condamnations au Mali. Le 24 mars 2021, la Cour d'assises de Bamako avait jugé et déclaré coupables neuf individus (dont huit par contumace) pour une attaque commise contre des casques bleus en mai 2015 à Bamako. Dans un autre dossier, la Cour d'assises avait, le 21 septembre 2020, condamné à la réclusion à perpétuité une personne pour des faits de terrorisme qui avait avoué lors de l'enquête avoir posé des mines dans le nord du Mali, et dont le contingent tchadien de la MINUSMA aurait été victime. Dans ce dossier qui a été jugé le 24 janvier 2022, la MINUSMA a fourni un appui technique et scientifique à la Brigade de gendarmerie de Siby. Dans son réquisitoire, le Ministère public a particulièrement relevé qu'il s'agissait d'un « rare dossier scientifiquement monté », l'analyse criminelle des pièces retrouvées ayant permis d'établir un lien de connexité entre l'inculpé et les assaillants. Le Parquet a



également souligné le statut des victimes et relevé l'engagement du Mali à protéger les membres des Nations Unies en application de l'Accord entre les Nations Unies et le Mali relatif au statut de la MINUSMA. A travers la Direction générale du contentieux de l'Etat, l'Etat malien s'est constitué partie civile et a obtenu les réparations à hauteur de 2 millions de FCFA. Les droits des deux victimes blessées de la MINUSMA ont par ailleurs été réservés.

Ce procès s'inscrit dans les efforts que la MINUSMA met en place pour améliorer la réponse judiciaire des attaques contre les casques bleus en ligne avec la résolution 2589 (2021) du Conseil de sécurité des Nations Unies dans laquelle le Conseil de sécurité exhorte « les Etats membres accueillant ou ayant accueilli des opérations de maintien de la paix des Nations Unies de prendre, conformément à leur législation nationale et au droit international applicable, toutes les mesures appropriées visant à faire traduire en justice les auteurs de meurtres et de tous actes de violence dirigés contre les membres du personnel des Nations Unies, notamment mais non exclusivement leur détention et leur enlèvement ».

COMMERCIAUX

MAD Sécurité est une société de Gardiennage recrute vingt-cinq (25) Commerciaux



PROFIL DU CANDIDAT

- Etre motorisé
- Avoir au minimum bac+2

Les candidats intéressés peuvent déposer leur dossier de candidature comportant (CV, et demande d'emploi) au siège de la société à Bougouba face Soterco

Tél: 61 75 00 52 // 71 67 19 90





Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite (OCLEI)

Lutte contre la corruption : Quels sont les rôles et attributions de l'OCLEI ?

L'ordonnance n° 2015 – 032 P-RM du 23 septembre 2015, portant création de l'office centrale de lutte contre l'enrichissement illicite en ses articles 4, 6 et 7, définit les missions et attributions de l'OCLEI.

Article 4: L'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite a pour mission de mettre en œuvre l'ensemble des mesures de prévention, de contrôle et de lutte envisagées au plan national, sous régional, régional et international contre l'enrichissement illicite.

A ce titre, il est chargé :

- d'assurer, dans le respect des compétences propres à chacune des structures concernées, une coopération efficace et la concertation des autorités nationales, directement ou indirectement concernées par la lutte contre l'enrichissement illicite ;
- de prendre communication des déclarations de biens aux fins d'exploitation ;
- de recevoir également toutes autres informations utiles nécessaires à l'accomplissement de sa mission, notamment celles communiquées par les organes de contrôle et d'inspection ainsi que les officiers de police judiciaire ;
- de demander aux assujettis ainsi qu'à toute autre personne physique ou morale, la communication des informations détenues par eux et susceptibles d'enrichir les éléments justifiant la saisine des autorités judiciaires compétentes ;
- d'effectuer ou de faire effectuer des études périodiques sur l'évolution des techniques utilisées aux fins d'enrichissement illicite ;
- de centraliser les informations nécessaires à la détection et à la prévention des faits d'enrichissement illicite ;

- d'animer et de coordonner, en tant que de besoin, aux niveaux national et international, les moyens d'investigations dont disposent les administrations ou services pour la recherche des infractions induisant des obligations de déclaration ;
- d'émettre un avis sur la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière de lutte contre l'enrichissement illicite et de proposer toutes réformes nécessaires au renforcement de l'efficacité de la lutte contre l'enrichissement illicite ;
- de susciter et de promouvoir au sein des institutions et des organismes publics et parapublics des mécanismes destinés à prévenir, détecter et faire réprimer l'enrichissement illicite ;
- d'évaluer périodiquement l'impact des stratégies et les performances atteintes ;
- de recommander toutes réformes, législative, réglementaire ou administrative, tendant à promouvoir la bonne gouvernance, y compris dans les transactions commerciales internationales ;
- de recevoir les réclamations, dénonciations et plaintes des personnes physiques ou morales se rapportant à des faits d'enrichissements illicites;

Article 6: Il entretient des relations de coopération avec les organismes nationaux et internationaux similaires intervenant dans le domaine de la lutte contre l'enrichissement illicite.

Article 7: L'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite adresse un rapport annuel d'évaluation des activités liées à la prévention et à la répression de l'enrichissement illicite au Président de la République.

Journée portes ouvertes sur les services de la justice : Mamoudou KASSOGUE invite les acteurs de la justice à la pédagogie et à l'humilité

La cérémonie d'ouverture des activités de « la journée porte ouverte » sur les services de la justice a été présidée par le ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux, Mamoudou KASSOGUE. C'était ce jeudi 26 janvier 2023 dans les locaux de l'Institut national de formation judiciaire (INFJ) Me Demba DIALLO.

L'évènement a enregistré la présence du Directeur général de l'INFJ, Toubaye KONE, du Pr Diaw DIOUF du Sénégal, du Secrétaire général du ministère de la Justice, Dr Bouba-car Sidiki DIARRAH. Cette cérémonie a été marquée par la remise de diplômes à sept aspirants notaires...

Au cours de son allocution, le DG de l'Institut national de formation judiciaire (INFJ) s'est réjoui du choix porté sur sa structure pour abriter cette activité qui s'inscrit dans le cadre de la première édition de la Semaine nationale de la justice.

De son côté, le ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux, Mamoudou KASSOGUE a souligné que l'accès à la justice est un défi énorme au Mali, compte tenu de l'immensité du territoire, du nombre insuffisant du personnel judiciaire et des juridictions, mais aussi, du fait que beaucoup de citoyens ignorent les procédures judiciaires. À cela s'ajoute, poursuit-il, le nombre limité des auxiliaires de la justice, tels que les avocats, les notaires et les huissiers.

« Notre objectif est de faire en sorte que nous puissions trouver des astuces afin d'approcher davantage la justice des justiciables », a-t-il déclaré.

Ainsi, il a expliqué que la semaine de la justice a été initiée par son département, afin de vulgariser les règles de fonctionnement de la justice.

« Cette journée porte ouverte permet aux acteurs d'expliquer au grand public ce que c'est que la justice, ce que les juridictions spécialisées font, quelles sont leurs attributions, les résultats et leurs difficultés », a-t-il ajouté. Selon le ministre, la justice est rendue au nom du Peuple, et il est important que ce peuple comprenne sa justice. « Il n'y a pas de raison

que le Peuple ait peur de cette justice », a-t-il soutenu.

Car, dit-il, il y a une sorte de mur de glace entre la justice et les justiciables qu'il va falloir briser.

En la matière, a-t-il concédé, il y a des efforts à faire à tous les niveaux.

À ce propos, il a déploré la violation des règles d'éthique et de déontologie.

« Lorsque le justiciable arrive et qu'il est très mal accueilli, il y a une mauvaise image qui se dresse. Lorsqu'au cours du traitement de la procédure, le justiciable remarque une certaine partialité pour une des parties, c'est aussi une mauvaise image. Lorsqu'en fin, la décision est rendue, elle n'est pas expliquée, c'est aussi une mauvaise image. Car, le justiciable va toujours continuer à croire qu'il a raison et que la justice lui a retiré cette raison », a-t-il avancé.

Par ailleurs, le ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux, Mamoudou KASSOGUE a invité les acteurs de la justice à la pédagogie et à l'humilité.

De son avis, les acteurs de la justice doivent fournir beaucoup d'efforts pour que les concitoyens acceptent de venir vers eux pour essayer de comprendre ce qu'ils font.

« Le justiciable doit comprendre que la juste n'a pas d'a priori. Il ne faut pas appliquer une peine sous la colère », a-t-il conclu.

■ Maffenin Diarra



Bapho : Les recrues requinquées !

Le ministre de la Jeunesse et des Sports, chargé de l'instruction Civique et de la Construction Citoyenne, Mossa Ag Attaher et son homologue du Travail, de la Fonction publique et du Dialogue social, Diawara Aoua Paul Diallo ont rendu visite, le jeudi 26 janvier 2023, aux admis à la fonction publique de l'Etat au service militaire obligatoire du service national de la jeunesse à Bapho. Ils étaient accompagnés du gouverneur de la région de Ségou, des membres du cabinet du ministère de la Jeunesse et des Sports, chargé de l'Instruction civique et de la Construction citoyenne, du directeur général du service national des jeunes, du commandant de la région militaire de Ségou et des instructeurs et encadreurs du service national des jeunes...



Le service militaire obligatoire a pour mission de parfaire l'éducation, la formation physique, civique et professionnelle des jeunes en vue de leur participation effective et entière au développement économique, social et culturel du pays ; et de leur mobilisation pour les besoins de la défense nationale. Ils sont donc des réservistes dans l'armée malienne. Les plus hautes autorités du pays accordent une importance particulière au service militaire obligatoire, d'où une telle mobilisation des départements concernés. Cette visite aux recrues de la 3ème cohorte du Service national des Jeunes intervient après trois mois de formation.

A l'entame de son intervention, le ministre de la Justice et des Sports, chargé de l'instruction Civique et de la Construction citoyenne, Mossa Ag Attaher a, chaleureusement, félicité les recrues pour leur moral qui est au beau fixe. Il s'est également réjoui que la formation ait contribué à apporter des changements positifs dans leurs vies, à renforcer leur aptitude physique à travers notamment la santé retrouvée, une meilleure apparence physique, un moral solide, des réflexes de sécurité renforcés et

les aptitudes nouvelles acquises. « **Dans cet esprit, je voudrais rappeler que la formation a porté sur tous les aspects de la vie militaire : l'école du soldat, la discipline, le tir à balle réelle avec toutes ses sensations fortes. Vous avez eu une chance exceptionnelle de pouvoir vous familiariser avec l'outil le plus précieux du combattant c'est-à-dire l'arme et savoir comment l'utiliser au mieux et en toute sécurité. Je vous invite à mesurer cette chance car elle sera une expérience unique dans la vie de certains d'entre vous. Les cours de socialisation vous ont permis de cerner tout l'environnement de votre métier : le statut, le code d'éthique et de déontologie, les règles applicables dans le domaine spécifique de votre travail dans l'administration publique, j'en passe** », a-t-il énuméré, avant de saluer leur attitude responsable, leur sens de solidarité et leur professionnalisme, sur lesquels la nation peut compter.

Satisfait de l'engagement et de la détermination des recrues de la 3ème cohorte, le ministre de la Justice et des Sports, Chargé de

l'instruction Civique et de la Construction Citoyenne, Mossa Ag Attaher les a invités à maintenir ce cap. « **Votre service militaire obligatoire est aujourd'hui accompli. Vous faites désormais partie de la réserve militaire en construction. La cérémonie de présentation au Drapeau, dont la date vous sera communiquée par le biais de vos encadreurs, couronnera ce merveilleux processus. Vous vous rendez compte que six mois n'est rien dans la vie d'un homme. Je voudrais vous inviter à toujours mériter la confiance partout et à tout moment** », a-t-il laissé entendre.

Dans le but de tracer la voie de la refondation, le ministre de la Justice et des Sports, Chargé de l'instruction civique et de la Construction citoyenne, Mossa Ag Attaher et son homologue du Travail, de la Fonction publique et du Dialogue social, Diawara Aoua Paul Diallo se sont naturellement soumis aux exercices de tir. Ce geste peu classique a été apprécié sa juste valeur par les recrues.

■ Ibrahim Sanogo

Lutte contre le terrorisme : 65 terroristes neutralisés et 42 interpellés

Dans un communiqué en date du 25 janvier 2023, l'Etat major Général des armées a précisé que les Forces Armées maliennes ont mené un certain nombre d'opérations qui ont permis d'atteindre des résultats très satisfaisants. Il a fait état de 65 terroristes neutralisés et 42 interpellés. En outre, L'Etat - Major Général des Armées a réaffirmé que les efforts vont se poursuivre à travers des actions dynamiques et permanentes pour la protection des civils sur l'ensemble du territoire national.



L'Etat major Général des armées à travers ce document a précisé que depuis son dernier communiqué en date du 03 décembre 2022, les opérations de protection des civils se sont poursuivies et intensifiées. Il indique qu'en réponse aux actions terroristes dans les théâtres et dans les régions Sud, les Forces Armées maliennes (FAMa), sur la base de renseignements fiables, ont exécuté un certain nombre d'opérations qui ont permis d'atteindre des résultats très satisfaisants. « Ces opérations ont maintenu la pression sur les Groupes Armés Terroristes (GAT) permettant ainsi les célébrations des festivités de fin d'année 2022 et du 20 janvier 2023 sans incidents majeurs malgré les menaces », a indiqué le communiqué.

Pendant la période indiquée, soixante - deux (62) missions offensives ont été menées. « Il s'agit de, 22 opérations aéroportées dans les localités de Saré - Ibé, Borre (Koro), Kara (Macina), Balaguina, Simi - kanda (Bandiagara), Nadani (Niono), Sossobé (Tenenkou), Ganguel (Tenenkou), Sinzana (Niono), Singo, les localités de Douentza, Boni, boucle du Baoulé (Kita), Mourdiah

(Nara), Korondoli (Sofara), secteur de Djenne entre autres . 20 missions de reconnaissances offensives dans les Secteurs de Sofara , Bandiagara , Konna , Douentza , Boni , Ansongo , Ménaka . 17 missions de frappes aériennes dont 03 avec les drones TB2 dans les secteurs de Boni, Douentza et Tenenkou . 03 opérations de frappes d'artillerie (Grad - 2M) dans les secteurs de Ségou et de Sofara », détaille le document.

Bilan des différentes opérations

Comme bilan des différentes opérations, le communiqué a fait état de 65 terroristes neutralisés et 42 interpellés dans les secteurs de Tenenkou Sofara, Boni, Douentza, Bandiagara, Tessit, Ansongo, etc ... ; de 22 bases logistiques détruites dans les Secteurs de Douentza, Boni, Bandiagara, Tessit et Ansongo ; - 05 véhicules détruits ; - 34 motos détruites ; de 13 Engins Explosifs Improvisés neutralisés ; 03 PKM, 50 PM, 02 RPG, 20 Carabines Tchèques, des chargeurs, une importante quantité de munitions, des matériels de fa-

brication d'engins explosifs improvisés (EEI), des moyens de communication, divers matériels, y compris des uniformes militaires, ont été récupérés .

Aussi, il a précisé que plus de 500 têtes d'animaux ont été récupérées et remises aux autorités administratives au profit des propriétaires ; 320 têtes de bœufs remises aux autorités locales de Dogofry.

« Les patrouilles FAMa dans la localité de Tihama (Ansongo) ont permis d'escorter et de porter assistance à plus de 450 personnes et leurs bétails à Ansongo, soumis à la pression et à l'embargo des terroristes. Plus de 1000 véhicules civils escortés sur l'axe Gao - Labbezanga ; - Ravitaillement des populations de Tessit, Léléhoye, Tinama, Mondoro, etc ».

Par ailleurs, L'Etat - Major Général des Armées a réaffirmé que les efforts vont se poursuivre à travers des actions dynamiques et permanentes pour la protection des civils sur l'ensemble du territoire national.

■ Maffenin Diarra

Scandale de la campagne cotonnière 2022-2023 : Plus de 50 milliards de subventions d'intrants en pure perte

Malgré les efforts des plus hautes autorités de la transition, les estimations de production de la campagne cotonnière 2022-2023 ne confortent pas notre pays dans sa place de leader sur le continent. Faute des données fournies par les responsables en charge du secteur au plan national, les experts estiment les récoltes à moins de 400 000 tonnes, soit une chute de près de la moitié comparativement à celles de la campagne pré-

cédente évaluées à 760 000 tonnes. Cette contreperformance est commentée comme étant consécutive à la mauvaise gestion et à la gestion de la CMDT qui peine à communiquer les chiffres plusieurs mois après la clôture de la campagne. Info-Matin a enquêté pour vous.

Les résultats encore tenus secrets dans les coffres-forts par les responsables de la CMDT (Compagnie malienne de développement des

textiles) sont très loin de porter les promesses de la campagne cotonnière 2022-2023 des efforts consentis par les plus hautes autorités pour permettre à notre pays de conserver sa place de leader en Afrique. En effet, les prévisions fournies par les experts tant nationaux qu'internationaux ne sont pas reluisantes pour la CMDT qui enregistre une baisse très considérable sur sa production. Une déculottée inqualifiable que les responsables de la CMDT cherchent à dissimuler en se murant dans un silence de cimetière sur les prévisions cotonnières de notre pays.

Lors de la rencontre extraordinaire du Programme régional de protection intégrée du cotonnier en Afrique (PR-PICA), tenue du 14 au 17 novembre 2022 à Lomé au Togo, notre pays, le Mali, était le seul pays membre qui n'avait pas fourni les données sur les résultats de campagne. Un fait inhabituel parce que les



prévisions cotonnières de toutes les sociétés cotonnières africaines, notamment pour le Mali, sont arrêtées et connues le 31 octobre, selon plusieurs sources auprès des producteurs de coton. Qu'est-ce qui est à la base de ce retard ?

Du premier rang en Afrique, le Mali se retrouve à la 3e place

Interpelé sur la situation, le PDG de la CMDT, Nango DEMBELE, joint par nos soins, argue qu'à l'époque qu'ils n'avaient pas terminé avec les évaluations. Celles-ci étaient en cours, a ajouté M. DEMBELE. Et aujourd'hui ? Deux mois après, impossible pour le PDG DEMBELE de nous fournir au moins des données provisoires de la production de coton de la CMDT. Malgré tout, il se contente d'infirmer les estimations des experts du Programme régional de protection intégrée du cotonnier en Afrique (PR-PICA) qui classent le Mali à la 3e place après le Bénin et le Burkina Faso avec une production de moins de 400 000 tonnes. Comparativement à la campagne précédente, notre pays enregistre une baisse de près de 50% conformément aux évaluations des experts africains.

Or, rien n'empêche à ce jour, selon nos sources, pour la CMDT et même pour le ministère du Développement rural, de faire part des résultats enregistrés parce que les évacuations de coton graine sont totalement terminées aujourd'hui à Bougouni, Sikasso, Koutiala, Fana. Il ne reste qu'une petite quantité à Kita qui terminera aussi en début février, estiment certaines sources.

Pourquoi le retard et ce mystère au tour des prévisions de cette année qui sont de surcroît du domaine public ? Le directeur de la production agricole de la CMDT, Mahamadou KONATE, également contacté par notre journal, ne dira pas plus qui pourrait dissiper l'omerta et l'imbroglio. « Pour le moment, je ne saurais expliquer ce retard. En tous cas, pour le moment, on n'a pas les chiffres exacts. On pourrait avoir les données sûres dans une semaine », a déclaré le directeur KONATE. Les responsables en charge de ce secteur cacheraient-ils quelque chose ?

Info-Matin ne saurait être affirmatif. Et pour cause ? Sans aucun chiffre à avancer, le PDG de la CMDT déclare sans plus de précision des bouleversements dans le classement des pays. Toutes choses qui confirment qu'il est au courant du classement qui fait de notre

pays troisième en Afrique, même s'il le rejette, et donc de la plausible baisse de la production cotonnière de sa Compagnie. « Ce qu'il faut retenir c'est la forte baisse de la production attendue dans la sous-région et seul le Bénin semble moins atteint », a affirmé M. DEMBELE. Une contreperformance qu'il impute aux dégâts causés sur les productions de coton par des nouvelles espèces de "jassides" contre lesquelles ils ne disposent pas encore de traitement.

En effet, si plusieurs rapports confirment que la campagne cotonnière qui s'achève a été marquée par une infestation massive des "jassides", selon nos sources, cette situation ne saurait être la seule raison du faible résultat de notre pays. Outre ces insectes, plusieurs sources expliquent la situation par la mauvaise gouvernance au sein de ce secteur entretenue par des responsables dont le PDG lui-même accusé d'encourager la politisation des cotonculteurs en s'interférant notamment dans les élections syndicales des producteurs de coton. Frustrés par cette attitude, nombreux cotonculteurs auraient boudé la culture du coton ou auraient considérablement diminué leur superficie cultivable au profit des céréales. La subvention de l'Etat a-t-elle servi ? Un malheur ne venant pas seul, malgré les promesses du gouvernement, la chaîne de distribution des engrais aux agriculteurs a tourné au couac. Conséquence, en plus du retard d'approvisionnement, l'insuffisance des engrais ont créé la surenchère. Ainsi, le prix fournisseur complexe coton est de 383 000 FCFA en 2021/2022 à 620 000 FCFA la tonne en 2022/2023. Pour celui de l'urée, il est passé de 370 000 FCFA à 640 000 FCFA par tonne. A cause de cette situation, Mamadou SOUMAHORO, un enseignant à la retraite à Kalana a dû revoir ses ambitions à la baisse. « J'avais une ambition de 3 hectares mais faute d'intrants, je me suis limité à un hectare et les deux autres ont été abandonnés dans la nature. Le sac du prix de l'engrais est excessivement cher, puisque nous n'avons pas bénéficié de l'aide de l'Etat. Les prix des autres pesticides ont triplé cette année. Mes moyens financiers ne me permettent pas de produire les 12 tonnes comme d'habitude », a-t-il regretté. Pourtant, les autorités en charge du financement de la campagne avaient annoncé lors de la 12e session du conseil supérieur de l'Agriculture tenue le 12 avril 2022 qu'elles allaient

injecter 456 milliards FCFA dans le financement de la campagne agricole 2022-2023. « L'Etat fournira 176,2 milliards, les exploitants agricoles 203 milliards et les partenaires financiers 76,4 milliards. Sur ces sommes, 54,9 milliards sont destinés à la subvention des intrants de la production cotonnière pour maintenir le Mali au rang de premier producteur de coton d'Afrique subsaharienne. Un leadership qu'il a arraché en 2021 avec une production de 760 000 tonnes de coton graine. La filière céréales bénéficiera de 15,6 milliards car le Mali veut produire cette année 10,5 millions de tonnes » avait-on fait dire au président de la transition, le Colonel Assimi GOITA.

Les milliards injectés n'ont-ils pas produit leurs effets magiques ? Ou bien ont-ils été jetés par la fenêtre ? Aujourd'hui, dans le Mali Kura tant clamé et revendiqué, le devoir de redevabilité ne doit souffrir d'aucune malice pour rompre avec l'ancien système décrié, à justes raisons, parce que auréolé par de mauvaises pratiques qui ont affaibli l'Etat.

Les effets néfastes de cette contre-performance naturellement affectera notre économie nationale déjà éprouvée par les conséquences des sanctions CEDEAO-UEMOA, la guerre en Ukraine, l'insécurité dans le pays parce que le secteur coton y joue un rôle prépondérant au regard de sa contribution estimée à des centaines de milliards de FCFA par an.

Cette chute impacterait également sur les huileries qui n'auront pas suffisamment de graines et qui, malheureusement, ont monté leurs plans d'affaires sur la base d'une prévision de plus de 700 000 tonnes en contractant des prêts auprès des banques.

Le président de la transition, Assimi GOITA, qui a été berné pour lancer la campagne cotonnière en grande pompe à Koutiala avec la promesse de maintenir notre pays à sa place de champion d'Afrique sera certainement déçu, voire très déçu. Et au moment où notre pays se bat pour influencer le monde régresse dans ce secteur stratégique où sa suprématie était de mise...

Attendons voir.

RÉALISÉ PAR SIKOU BAH
Source : Info Matin

Justice : Le serment de Kassogué

Comme pour répondre aux nombreux appels des citoyens pour une justice saine, le ministre de la Justice Mamadou Kassogué, a lancé, le 23 janvier 2023 la première édition de la semaine de la justice. Il ne s'agit pas d'un vain slogan. Le garde des sceaux veut en réalité changer les choses dans le bon sens en mettant toute une semaine à profit pour rendre la justice plus proche des citoyens. Au-delà de l'opération de communication, le ministre de la justice entend tracer la voie d'un profond amour entre les justiciables et les hommes en toges.

En clair, le département de la justice veut perpétuer cette perception positive avec la Loi d'Orientation et de Programmation du secteur de la Justice, 2020-2024. A en croire le ministre de la justice, la finalité de cette loi est de bâtir un service public de justice accessible, efficace et performant de nature à restaurer la confiance des justiciables en la justice. Kassogué a invité les acteurs de la justice à tous les niveaux à la distribution de la justice à s'engager. Pour lui, c'est à la justice de veiller à la saine et correcte application de la loi, de protéger les citoyens contre la violation de leurs droits, de décider et de mettre fin à des conflits dans différents domaines, mais aussi de sanctionner correctement les comportements interdits.

Le ministre de la Justice qui est connu pour sa probité veut que la rigueur de la loi soit la même pour tous. En 2022, le ministère de la justice a amélioré la façon de la distribution de la justice en créant : un premier pôle national financier, une école de l'administration pénitentiaire et de l'éducation surveillée, un pôle judiciaire de lutte contre la cybercriminalité, une agence de gestion des biens gelés, saisis ou confisqués. Il a inscrit au programme de la semaine: l'organisation des conférences de parquet sur l'état des lieux des lettres circulaires destinées à donner des orientations et des instructions correctives relativement aux dysfonctionnements du service public de la justice, mais aussi les errements et autres attitudes déviantes.

Ces rencontres regrouperont du 24 au 25 janvier des Procureurs généraux des Cours d'appel de Bamako, Kayes et Mopti, les Procureurs de la République et autres Magistrats du parquet. Il y aura des journées portes ouvertes au pôle économique et financier, dans les tribunaux de commerce, du Travail et pour enfants et une rencontre avec la presse et la société civile sur la lutte contre la corruption et la délinquance économique et financière. Kassogué est convaincu que la justice est peu connue

des justiciables voire du citoyen tout court. Une enquête menée en 2018 sur les besoins des maliens en matière de justice révèle, selon le garde des sceaux, que « 32% de nos compatriotes sont informés, sur la justice, par le canal familial ou parental contre 3% par l'Avocat et 2% par le Bureau d'Accueil et d'Orientation des services judiciaires ». La, même étude indique que « 19% des maliens ne savaient pas ce qu'il fallait faire quand un problème de justice se posait et 30% des justiciables pensaient qu'ils n'avaient pas besoin d'être informés sur la justice ».

Ainsi, beaucoup de citoyens ignorent comment trouver l'information pertinente sur la justice au Mali. Pour Kassogué, la méconnaissance de la justice est une responsabilité partagée entre le système judiciaire et le justiciable pour la simple raison que la justice doit fournir des efforts pour se faire connaître et que le justiciable doit se faire l'obligation, de sortir du cadre familial, pour approcher les services judiciaires, à la quête d'informations fiables.

Par ailleurs, cette triste réalité est atténuée par les chiffres fournis par l'enquête menée par « MALI-METRE » qui révèle que 56% des maliens avaient confiance en la justice en 2020.

A en croire le ministre de la justice, ce résultat est à l'actif des différents efforts fournis par la Transition qui a largement contribué à une certaine perception positive des concitoyens à la justice. Mais Kassogué veut faire mieux en mettant l'accent sur les dysfonctionnements dont il a parlé. Mieux que son serment de rendre une justice saine en tant que magistrat, le garde des sceaux est en train de rédiger un testament. Si les réformes qu'il est en train d'engager marchent, il aurait écrit une page glorieuse de l'histoire du Mali dont se souviendront les citoyens.

Soumaila Diarra
Source : LE PAYS



L'AMPP sur la détention de l'ancienne ministre de l'économie : **Fily Sissoko, victime d'une agression judiciaire**



L'Association malienne des procureurs et poursuivants (AMPP) interpellée par l'ancienne ministre de l'Économie et des finances a condamné, dans sa lettre signée par son président, la détention de BOUARE Fily SISSOKO dans l'affaire des équipements militaires. Selon cette association, Fily SISSOKO est victime d'une violation du droit positif de notre pays.

L'AMPP a déploré ce qu'elle qualifie de gestion calamiteuse inédite de ce dossier ainsi que son traitement discriminatoire et dégradant qui ne sont assis que sur des actes de forfaiture caractérisée. Pour l'AMPP, même si des magistrats de la cour suprême en sont les auteurs, la forfaiture reste un crime prévu et puni par l'article 75 du Code pénal.

Sur le montant proposé comme garantie de sa liberté conditionnelle qui s'élève à 500 millions FCFA, l'AMPP affirme que celui-ci procède de l'ignorance de la raison même de l'instruction préparatoire.

Des irrégularités contre lesquelles l'Association malienne des procureurs et poursuivants laisse entendre qu'elle envisagerait d'autres

recours pour, dit-elle, « mettre hors d'état de nuire ces tortionnaires des droits de l'Homme et de la dignité humaine, bien qu'ils soient dans les bonnes grâces des autorités de la transition ».

Lisez l'intégralité de la lettre de l'Association malienne des procureurs et poursuivants (AMPP).

L'ASSOCIATION MALIENNE DES PROCUREURS ET POURSUIVANTS (AMPP)

-Membre Organisationnel de l'Association Internationale des Procureurs et Poursuivants (AIPP)

-Membre Organisationnel de l'Association Internationale des Procureurs et Poursuivants Francophones (AIPPF)

A Madame BOUARE Fily SISSOKO, Ancien Ministre de l'Économie et des Finances du Mali L'AMPP et ses associations mères de référence que sont l'AIPP et l'AIPPF, sont très honorées en accusant bonne réception de votre lettre en date du 05 Janvier 2023. Elles vous en sont re-

connaissantes.

Vous remerciant pour le privilège de votre confiance, elles tiennent à vous rassurer qu'elles n'épargneront d'énergie et ne ménageront d'effort pour la mériter véritablement. Madame le ministre et chère sœur, l'AMPP, est une organisation non gouvernementale, apolitique. Comme vous l'avez si bien dit dans votre correspondance, son objectif premier, conformément aux statuts de l'AIPP est « de promouvoir des poursuites pénales efficaces, équitables, justes, impartiales,...respectueuses des droits de l'Homme »

Elle a comme mission entre autres :

- de diffuser les règles de conduite professionnelle, d'éthique et de déontologie pour les acteurs impliqués dans la conduite de la justice pénale, notamment les procureurs,
- de promouvoir la règle de droit, l'équité, ainsi que le respect des droits de l'Homme dans la lutte contre la criminalité, la corruption et l'impunité.

- de soutenir et accompagner les politiques répressives permettant d'assurer le succès de la lutte contre l'impunité, dans le respect des

droits de l'Homme, tels que fixés dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH) du 10 Décembre 1948 ;

– de promouvoir les standards et principes fondamentaux de la justice pénale, permettant de rectifier et de prévenir les erreurs judiciaires, dans le respect de la loi.

Nos actions n'ont autre but que d'assurer le respect des règles de procédure et de promouvoir les principes garantissant la bonne justice.

La gestion faite de votre dossier qui vous traude l'esprit, est aussi au cœur de nos préoccupations eu égard à la désapprobation générale qu'elle ne cesse de susciter. Elle a fini par conduire la cour suprême dans une impasse, voire une crise sans précédent. S'il en est ainsi, c'est parce que le bon vouloir des seuls premiers responsables de l'institution judiciaire a prévalu sur le droit, quand bien même que les dispositions constitutionnelles et légales ne souffrent d'aucune ambiguïté. L'esprit d'indépendance, le sens de responsabilité et la loyauté desdits responsables envers les autorités de la transition, auraient suffi d'éviter le discrédit actuel dont la magistrature entière du pays est l'objet.

Madame, chère sœur, les traitements discriminatoires et dégradants dont vous souffrez encore des conséquences, violent votre droit à la présomption d'innocence, votre droit d'être jugée dans un délai raisonnable, ainsi que votre droit au privilège de juridiction. Proscrits par tous les instruments internationaux et universels relatifs aux droits de l'Homme, ils sont prohibés et punis comme tels par le Mali qui a souscrit aux dits instruments.

Le point 6 du Préambule de la Constitution, dispose en effet que : « le Peuple souverain du Mali souscrit à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 Décembre 1948 et à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples du 27 Juin 1981 ».

Notre association qui partage l'objectivité et le bienfondé de la décision de classement sans suite des dossiers d'achat de l'avion présidentiel et des équipements militaires, a été scandalisée par ce montage judiciaire dirigé contre vous et d'autres personnalités aussi respectables.

Nonobstant le manque d'éléments matériels aux poursuites pénales, la gestion catastrophique qui est faite de votre dossier, n'est pas

celle prévue par notre droit positif, notamment la Constitution, la Loi organique, fixant la composition et les règles de fonctionnement de la Haute Cour de Justice ainsi que la procédure suivie devant elle, et le Code de procédure pénale.

Nous avons alerté le président de la transition, dès le début de votre détention illégale et arbitraire, à l'effet de mettre fin à des souffrances injustifiées et d'éviter à la cour suprême une crise dont nul ne saurait mesurer les conséquences.

La correspondance n'ayant pas eu de réponse, nous avons dénoncé au procureur compétent, les actes constitutifs du crime de forfaiture imputable aux premiers responsables de la cour suprême. Les hostilités de ceux-ci, destinées à nous faire fléchir, ont plutôt renforcé notre conviction, que c'est quand l'arbitraire judiciaire met en péril l'État de droit et les droits fondamentaux de la personne, qu'une association comme la nôtre, se doit d'être plus active et vigilante.

Ainsi, la communauté internationale qui est aussi intéressée par nos activités, est informée de votre situation. Elle est suffisamment imprégnée des circonstances de votre arrestation, voire de votre incarcération spectaculaire et brutale, jusqu'aux détails sur le dysfonctionnement organisé de la cour suprême dans le triste dessein de vous maintenir, le plus longtemps possible en détention.

Madame le Ministre, par rapport aux faits qui ont servi de prétexte pour vous détenir arbitrairement, autant que vous, nous sommes surpris que vous soyez l'objet de poursuite pénale pour des affaires objectivement classées sans suite pour faute d'infraction, voire pour faute de trace de détournement de deniers publics.

En effet, le rapport jamais remis en cause de la Section des Comptes de la Cour Suprême ainsi que les décisions de la Justice française et de la Section Administrative de la Cour Suprême, ont tous convergé en l'absence de détournement de deniers publics, à l'occasion de l'achat de l'avion présidentiel et des équipements militaires.

Pour avoir été suffisamment blanchie, il est évident pour tout pénaliste, que vous faites l'objet de poursuite pour détournement de deniers publics sur la base d'infractions imaginaires.

Si la lutte contre l'impunité dans le respect de

l'égalité des citoyens, est essentielle, l'AMP répugne toute poursuite pénale manifestement arbitraire, illégale, injuste, n'ayant autre finalité que de porter atteinte à l'honneur et à la dignité, aux libertés et droits fondamentaux de l'Homme.

Madame le Ministre, sur le plan même de la régularité de la procédure, conformément à la Constitution, c'est la Haute Cour de Justice qui est seule compétente pour connaître des infractions commises par des ministres dans l'exercice de leurs fonctions ou à l'occasion des dites fonctions.

La cour suprême du Mali, ne peut intervenir dans le fonctionnement de la Haute Cour de Justice qu'en vertu d'une résolution de mise en accusation de l'Assemblée Nationale. La Cour Constitutionnelle ayant été tranchante sur cette question, aucune autre considération ne devrait conduire des magistrats de la cour suprême, à s'autosaisir pour traiter des dossiers dont la connaissance est spécialement dévolue, à cette seule juridiction hautement politique.

Il est déplorable que ces excès, tristes et dévalorisants pour le corps de la magistrature, ne fussent pas désintéressés. De toute évidence, le sens de responsabilité étant le corollaire des fonctions du magistrat, les auteurs de ces actes répréhensifs seront les seuls tenus d'y répondre.

Madame, c'est eu égard à ces considérations de fait et de droit que nous n'avons cessé de rappeler que la cour suprême, loin d'être un organe de la transition, n'est pas non plus une juridiction de poursuite, voire d'incarcération des ministres.

Nous sommes restés sur notre position, en dépit de la croisade sournoise portée par le président et le procureur général, à l'effet de nous anéantir définitivement, avec l'aval du gouvernement se disant de « rectification », l'instigateur desdits actes de forfaiture. Si les infractions qu'on vous reproche n'ont aucune existence juridique, il est évident que vous êtes victime d'une agression judiciaire. L'auto saisine de la cour suprême étant manifestement illégale, votre détention arbitraire est sans cause. La brutalité insolente avec laquelle elle a été opérée, est la preuve irrécusable que votre droit à la présomption d'innocence et votre privilège de juridiction ont été cyniquement violés.

La gestion calamiteuse inédite de votre dossier

ainsi que le traitement discriminatoire et dégradant dont vous êtes l'objet, ne sont assis que sur des actes de forfaiture caractérisée. Même si des premiers magistrats de la cour suprême en sont les auteurs, la forfaiture reste un crime prévu et puni par l'article 75 du Code pénal.

Ces actes prohibés dans tout État moderne, violent notre droit positif ainsi que tous les instruments internationaux et universels ratifiés par le Mali.

Madame le Ministre, chère sœur, nous pouvons attester que l'épreuve particulièrement pénible dont vous êtes injustement l'objet, est largement partagée par la communauté internationale qui s'en désolé encore.

Les tortures morales, physiques, voire psychologiques dont vous souffrez la martyre, ne laissent personne indifférente. Très déshonorant pour des membres d'une juridiction en charge de veiller au respect et la protection des droits de l'Homme, elles ont été unanimement condamnées en tant qu'atteintes graves et inadmissibles aux droits du justiciable. C'est dire que vos souffrances sont durement ressenties à tous les niveaux, notamment par tous ceux et celles qui sont convaincus, tant de l'inconstance des faits ayant servi de prétexte à la poursuite que du flagrant délit de braquage des règles de procédure par nos plus hauts magistrats.

C'est en connaissance de cause que la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, dans son communiqué spécial sur la situation des anciens dignitaires martyrisés, avait formulé à l'endroit des autorités de transition, la demande pressante d'un traitement judiciaire digne, tant pour vous que de vos codétenus, conformément à l'Etat de droit et au respect des droits de l'Homme. Considérant les différentes arrestations et incarcérations, opérées par la cour suprême comme faites en violation de votre droit à la présomption d'innocence et des règles de procédure, ladite conférence les avait condamnées sans la moindre réserve, en exigeant la libération inconditionnelle de tous les anciens dignitaires qui en étaient l'objet.

Au vu de l'évidence des accusations, le président de la transition, dans son message, à la nation à l'occasion de la fête nationale d'indépendance, avait visiblement désapprouvé les excès et dérives judiciaires ayant suscité, l'indignation de la communauté internationale. Il

s'engageait « au respect strict des principes sacrosaints des règles de la procédure judiciaire dans la conduite de la lutte contre la corruption et le détournement des deniers publics ».

Contre toute attente, plutôt que de saisir ces opportunités pour soulager vos souffrances en tant que victimes innocentes, les mêmes magistrats indéliques se sentant offensés, ont, au contraire, choisi de sévir davantage en faisant pire.

Ainsi, la simple autorisation d'assister sans risque, aux obsèques de votre chère mère, vous a été refusée sans état d'âme, dans le dessein de vous voir plus attristée. Une telle méchanceté inouïe ne devrait avoir de place dans l'humain. Contraire à nos valeurs sociales, culturelles et religieuses, elle n'est pas non plus conforme à notre Constitution qui dispose dans son article 25, que : « Le Mali est une République démocratique...et sociale ».

Avec votre force tranquille et votre foi inébranlable de croyante musulmane convaincue, vous avez réussi, à surmonter cette autre épreuve particulièrement pénible, en vous plaçant au-dessus de vos inquisiteurs. Soumeylou Boubeye MAIGA, un de vos codétenus a perdu la vie dans des circonstances troublantes, des suites de mauvais traitements.

Le Ministre Mamadou CAMARA semble oublié. Fait encore curieux, en ce qui vous concerne toujours, Madame, c'est d'avoir déjà été jugée par la chambre d'instruction qui, en statuant sur votre demande de mise en liberté, a affecté 300 Millions FCFA aux frais de vos condamnations pécuniaires au lieu de condamnations éventuelles qui étaient les termes appropriés. Conditionner votre mise en liberté qui n'est que de droit à ce stade, au dépôt d'un cautionnement sans cause de 500 Millions FCFA, dès lors que la chambre d'instruction elle-même affirme que « votre détention n'est plus nécessaire à la manifestation de la vérité », procède de l'ignorance de la raison même de l'instruction préparatoire.

Dès lors que le rapport de la juridiction supérieure des comptes, a conclu à l'absence du moindre centime détourné au préjudice de l'Etat, l'ordonnance attaquée en appel, procède de l'incantation et non plus du droit. Ce rapport n'ayant pas été mis en cause, l'on devrait s'interroger sur la pertinence d'une telle mesure

draconienne, en l'absence de partie civile plaignante ou régulièrement constituée. Par ailleurs, le dysfonctionnement organisé de la cour suprême, dans le triste dessein de ne pas statuer sur votre appel, dans un délai raisonnable, tout en étant irresponsable, est très choquant.

C'est un moyen minable de vous maintenir encore abusivement en détention arbitraire. Le chaos de l'ordonnance, illustre à suffisance, une fuite en avant, voire de responsabilité de ses auteurs.

Il est regrettable, que les deux présidents successifs et le procureur général de la cour suprême, principaux acteurs de cette tragédie judiciaire, soient les choyés de la transition, pour avoir transgressé arrogamment et à la face du monde, la Constitution du pays et les lois de la République, toutes choses que le président de la transition s'était pourtant engagé, à défendre.

Au regard de la loi, le détournement de deniers publics n'est pas plus graves que les actes de forfaiture, mais bien le contraire. C'est un défi à la magistrature que de considérer ceux-là comme les seuls dignes fils de la nation ayant droit aux avantages et privilèges spéciaux, voire illégaux.

Pour l'intérêt général, le Mali ne vivant pas en vase clos, nous saurons faire recours aux voies et moyens appropriés, en vue de mettre hors d'état de nuire ces tortionnaires des droits de l'Homme et de la dignité humaine, bien qu'ils soient dans les bonnes grâces des autorités de la transition. Celles-ci, étant tenues par les exigences de l'Etat de droit, n'auront d'autre choix que de les mettre à la disposition de la justice, le moment venu.

Nul n'étant au-dessus de la loi, l'inertie des pouvoirs publics, permet justement d'engager utilement, la responsabilité pénale au plan international, de tous ces très hauts magistrats qui ont lamentablement trahi leur serment, perdu la confiance de la magistrature, tant au Mali qu'à l'échelle internationale. Cela ne saurait tarder.

Madame le Ministre, chère Soeur, dès la réception de votre correspondance, des messages de solidarité en votre faveur, ne cessent de nous parvenir. Des bonnes volontés de l'intérieur et hors du pays, n'ont pas manqué de faire spontanément offre de réunir le montant insolite exigé pour votre mise en liberté. Une telle marque d'attention, d'affection et de

sympathie, qui n'est pas donnée à tous, aussi très réconfortante, devrait encore vous permettre de surmonter avec courage et espoir, ces durs moments.

Persuadée de votre innocence et refusant de céder à tout chantage judiciaire, vous estimez en toute responsabilité, que personne d'autre ne devrait verser ce montant injustifié à votre place.

Aucune surprise pour une malienne reconnue pour sa probité morale, son sens de l'honneur et du devoir, fière d'avoir dignement et loyalement servi son pays, plusieurs organisations sous régionales et internationales.

Nous ne pouvons que saluer votre force de caractère à résister à toutes épreuves, ainsi que votre prise de position très courageuse pour exiger des pouvoirs publics et de la Justice d'Etat, le respect de vos droits de justiciable, conformément aux valeurs républicaines et aux règles de la procédure. Il ne pouvait en être autrement, pour une personnalité de votre envergure, de surcroît, un des acteurs de la Déclaration de Bamako, en sa qualité de ministre.

Madame le Ministre, cette caution des pouvoirs publics donnée aux premiers responsables de l'institution judiciaire de violer la loi et les droits des citoyens, au nom d'une lutte sans étant d'âme, est révoltante en tant que contraire aux valeurs républicaines.

Autant une telle fuite en avant ne pourra nous détourner de la poursuite de nos objectifs, nous espérons qu'elle ne saurait aussi en rien, affecter votre moral ou altérer votre conviction.

Seule la vérité tient et force reste à la seule loi.

Le triomphe du droit sur l'arbitraire, de la justice sur l'injustice, étant une évidence, cette

forte mobilisation à tous les niveaux, tant dans le pays qu'au niveau international, augure la fin très proche des souffrances injustifiées dont vous êtes l'objet. Par-delà votre personne, elles affligent aussi durement des familles, parents, proches, intimes, amis, promotionnaires, anciens collaborateurs, sympathisants, entre autres, tous émus et attentifs au traitement que les associations de procureurs et poursuivants feront de votre sollicitation. Avec conviction, nous espérons pouvoir être à la hauteur de ces attentes aussi légitimes que respectables.

Déjà, l'AIPP, l'AIPPF, l'Union Internationale des Magistrats (UIM) et l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), en synergie avec leurs organisations partenaires, œuvrent inlassablement, afin que les droits essentiels du justiciable, soient préservés par l'État de droit et par la Justice d'État, en toutes circonstances.

Les cris de cœur de toutes ces personnes innocentes, victimes de la barbarie de la cour suprême du Mali sous l'ère de la transition, en plus d'être caractéristiques d'un malaise général, sont aussi interpellateurs. Vouloir s'attirer les faveurs des autorités de la transition par l'imposture, procède d'un manque de sagesse, de responsabilité et de loyauté. Le seul bon vouloir des premiers responsables de la cour suprême, institution constitutionnelle pérenne, ne saurait la faire reléguer au rang d'un organe occasionnel de répression, au service d'une transition passagère et circonstancielle. L'AMPP évolue certes, dans un contexte de prise en otage de la transition par des premiers responsables de l'institution judiciaire ayant opté pour la négation du droit, à des fins inavouées. Toutefois, déterminés que nous sommes, nous refusons d'adhérer à des vul-

garités abominables, comme étant la loi et la jurisprudence d'une nation aussi respectable que la nôtre. Il est d'ailleurs une offense grave au législateur malien et à toute l'institution judiciaire, que de prétendre les magnifier à la faveur des médias d'État, en vue de divertir encore, les autorités de la transition.

Madame, nous ne connaissons de trêve dans nos prises de position, tant que justice ne vous aura pas été rendue, tant que les autorités de la transition persisteront dans l'erreur de prendre pour références, les auteurs de ces actes dévalorisants cause de cette épreuve injuste, combien pénible dont vous êtes l'objet depuis plus de 16 mois.

Plutôt que de laisser des hauts magistrats félon et fainéants, remettre en cause l'État de droit et les acquis démocratiques, il urge aujourd'hui pour notre association, d'œuvrer davantage, afin de permettre à tous, gouvernants comme gouvernés, de combattre efficacement et avec la dernière énergie, la dictature judiciaire dont les conséquences sont incommensurables.

Madame le Ministre, très respectable sœur, étant donné que vous êtes loin d'être seule, tant dans cette épreuve que dans ce combat, soyez rassurée de notre engagement constant à vos côtés, ainsi que du soutien très attentif de l'AIPP, de l'UIM et de leurs organisations partenaires.

Vous remerciant encore pour le privilège combien inestimable de votre confiance, veuillez agréer, l'expression de nos meilleures pensées et notre considération bien distinguée.

Bamako le 23 Janvier 2023

Le Président

Cheick Mohamed Chérif KONE

Source : Info Matin





Aidez-nous à lutter
contre le Terrorisme
Contactez le Centre
d'appel « **DÈMÉSO** »



80001120
80001122



+223 98-17-36-45
+223 98-17-36-75



**HALTE AU
TERRORISME
AU MALI**



URD-RPM-MIRIA : Se regrouper ou disparaître de l'échiquier politique

Se regrouper ou disparaître de l'échiquier politique, telle semble être aujourd'hui la conduite à tenir pour se faire une place au soleil politique. Avec l'avènement de la démocratie au Mali après le balayage du régime dictatorial et sanguinaire du Général Moussa Traoré (Paix à son âme), un grand parti a vu le jour dans notre pays. Il s'agit de l'ADEMA-PASJ. Il a raflé haut les mains les élections générales tenues en 1992.

Galvanisé par une telle performance, il a réussi à s'implanter partout au Mali et à l'extérieur après s'être intelligemment servi des ressources humaines de la défunte UDPM.

Ce mastodonte politique qui a été gratifié de deux mandats présidentiels successifs sous la conduite éclairée d'Alpha Oumar Konaré en compagnie des hommes et des femmes dynamiques et discrets comme Aly Nouhoun Diallo, Madame Sy Kadiatou Sow et son mari Ousmane Sy, Ibrahim Boubacar Kéita (paix à son âme) Bakary Konimba Traoré, Soumaila Cissé (Paix à son âme) et j'en passe, n'a pas échappé au poison de l'effritement.

A cause des incompatibilités d'humeur, des divisions internes, de la chasse aux sorcières, l'ADEMA n'a pas échappé à l'émiettement, donnant ainsi naissance au MIRIA de feu Mamadou Lamine Traoré, à l'URD de feu Soumaila Cissé, au RPM de feu Ibrahim Boubacar Kéita

(paix à leurs âmes).

Pour une reconquête durable du pouvoir au Mali, un regroupement de ces entités politiques s'impose, histoire d'aller à la résurrection de l'ADEMA originelle.

C'est à ce seul prix que la force herculéenne qui a toujours caractérisé le parti de l'abeille solitaire renaîtra et le propulsera au sommet de la pyramide politique.

Jadis comparée à l'ANC de Nelson Mandela à cause de la puissance de frappe, de la capacité de mobilisation et de la hargne de vaincre qui ont fait sa grandeur d'antan, une remise en cause des frères égarés est nécessaire en vue de former un bloc politique solide pour parer à toute éventualité.

Ce n'est un secret pour personne que le terrain politique au Mali est aujourd'hui miné. Les intrépides colonels de Kati se sont emparés du pouvoir et l'exercent en dents de scie. D'ailleurs, ils commencent à y prendre goût. L'appétit ne vient-il pas en mangeant ?

C'est à eux qu'incombe la responsabilité d'organiser les futures élections. Tout peut alors arriver. Aux dires de certaines langues acerbes, trois scénarios sont possibles : Ils seraient capables de prolonger le délai de la transition pour se maintenir aux commandes de l'Etat. Un d'entre eux pourrait démissionner de l'armée pour créer un parti politique et se lancer

à la conquête du pouvoir. Ils peuvent faire venir aux affaires un homme ou une femme de leur choix qu'ils auraient soutenu en catimini. Pour déjouer leur plan machiavélique, une re-composition du paysage politique s'impose à tous les démocrates post-1991.

La sagesse politique recommande de ne pas aller en rang dispersé aux prochaines échéances électorales si on veut gagner. C'est non seulement valable pour les militants de l'ADEMA originelle mais aussi pour d'autres entités politiques désireuses de venir aux affaires.

Il va être difficile à un candidat indépendant de percer. « De 1992 à 2020, les mêmes personnes se sont relayées au pouvoir sans que les attentes des maliens soient comblées. Les promesses fallacieuses qu'elles ont tenues n'ont pas été réalisées, ce qui a sérieusement entamé leur crédibilité », tels sont les propos distillés par pas mal de nos compatriotes qui ne souhaiteraient plus les voir revenir aux affaires.

Les maliens dans leur majorité veulent voir émerger une nouvelle race de politiciens composée de jeunes patriotes, honnêtes et dévoués pour la cause de leur patrie.

Regroupement politique d'accord, mais pas avec les vieilles têtes d'après 1991 qui ont lamentablement échoué. Elles ne sont pas parvenues à répondre aux aspirations profondes du peuple. Certaines parmi elles ont mis les intérêts personnels au-dessus de ceux du Mali. L'heure du changement a véritablement sonné.

Le Baron
Source : Le SOFT

Série de démissions au RPM : Le clan Bocary Treta tente de sauver les meubles



Face aux démissions en cascade, le clan du Rassemblement pour le Mali (RPM) dirigé par le président Bocary Treta tente de sauver les meubles en mobilisant la base. Bien qu'opposé à ce dernier, Baber GANO affirme être sidéré par ces démissions provoquées par la décision de Moussa TIMBINE dont il doute de sa conviction politique pour le RPM. « Notre projet de société n'est lié à personne », rappelle Abdoulaye MAGASSOUBA, le secrétaire général du bureau des jeunes du RPM confronté à un problème de leadership, à l'origine du départ de plusieurs cadres et militants du parti. Parmi ces personnalités de l'ancien parti présidentiel, Moussa TIMBINE qui a lancé son mouvement politique « Convergence 2023 » en ce début d'année.

« Ces départs n'étaient pas une surprise pour nous. C'était prévisible. C'est pourquoi dans certaines localités, on avait déjà des cadres qui étaient positionnés pour occuper les postes des démissionnaires », a indiqué M. MAGASSOUBA.

Si ces démissions peuvent davantage fragiliser le parti vue par de nombreux militants, le secrétaire général du bureau des jeunes, en revanche, ne se fait pas du souci pour leur clan

parce qu'ils sont en phase, estime-t-il, avec la base.

« La démission de certains cadres de Mopti, notamment celle de Belco SAMASSEKOU va être une occasion de réparer une injustice. Parce qu'elle a été imposée par Moussa TIMBINE au détriment des plus méritants politiquement », a accusé, de son côté, Kader SIDIBE, membre également du bureau des jeunes du RPM.

Pour lui, le séisme politique envisagé se réalisera difficilement parce que, commente-t-il, ceux qui ont suivi l'ancien président de la jeunesse du parti n'étaient pas fidèles aux réunions.

« Il y a beaucoup de démissions qui sont annoncées mais au sein du bureau de la jeunesse, on n'a pas encore la lettre de ces décisions. Aussi, certains sont associés aux démissionnaires alors que ce n'est pas vrai », a dénoncé Kader.

Une approche qui, selon lui, s'apparente à une propagande pour déstabiliser le parti en brandissant pour preuve les déclarations de certains qui se déscolarisent des démissionnaires.

« On ne va pas regarder dans le rétroviseur. Le

RPM est porteur d'un projet de société. Celui-ci n'est pas heureusement endossé à une personne. On suit nos convictions politiques pour le pays », a renchéri Abdoulaye MAGASSOUBA. Bien que contesté par des cadres du RPM contre lesquels il est en procès pour violation des textes, le clan de Bocary Treta en prenant acte de ces démissions tente de mobiliser les militants.

A cet effet, des rencontres ont déjà commencé et doivent aboutir à faire l'état des lieux du parti et de procéder au remembrement du bureau jusqu'au prochain congrès prévu vers fin février.

« Nous envisageons de tenir des assemblées générales d'information sur la situation dans les sections du parti pour donner la vraie information. Nous allons permettre au parti de reprendre ses activités tout en mobilisant les militants avant de préparer les prochaines consultations électorales », a annoncé MAGASSOUBA.

Comme pour faire du tic au tac, la plupart des démissionnaires ont été remplacés. Ainsi, à la tête du bureau des jeunes, Idrissa Baba MAÏGA a été nommé et assure donc l'intérim.

Cependant, Gaber GANO, l'un des responsables du parti et membre du collectif pour le respect des textes du RPM dit être hébété par la démission de Moussa TIMBINE tout en reconnaissant que celle-ci va fragiliser leur combat. « Nous pensons que nous menons le même combat avec les militants convaincus. La décision de TIMBINE nous a montrés le contraire. Il aurait dû attendre la suite de ce que nous avons commencé avant de prendre cette décision. Il nous laisse comprendre qu'il avait une autre vision, un autre agenda différent des nôtres », a regretté M. GANO.

Puis, il a sévèrement critiqué la création de ce mouvement politique « Convergence 2023 » par Moussa TIMBINE qui renie sa famille politique. « Notre famille demeure le RPM. S'il y a un problème, on se bat à l'interne pour le résoudre. C'est pourquoi, nous avons initié le collectif pour mener le combat de la légalité mais aussi d'assainir le parti. Notre objectif n'est pas de casser le parti », a-t-il déclaré, en ajoutant qu'un héritier ne transporte pas son héritage ailleurs.

PAR SIKOU BAH
Source : Info Matin

Lutte contre le déversement des eaux usées dans les rues : Le service de l'assainissement de la mairie de Kalaban-Coro en action

Le mercredi 25 janvier 2023 les agents de la mairie de kalaban-Coro précisément ceux du service de l'assainissement ce sont rendus dans les différentes familles où les ordures et les eaux usées sont versées dans la rue, pour leur remettre une convention conformément à la loi n°2021 032 du 24 mai 2021. Pour savoir plus sur cette loi et le motif de la convocation, nous nous sommes rendus dans ladite structure.

D'après les informations que nous avons recueillies sur place, cette convocation intervient après plusieurs séries de sensibilisation par le service de la protection de l'Environnement de l'Eau, l'Hygiène, de l'assainissement, contrôle des pollutions et Nuisance de la Mairie de la commune Rurale de Kalaban-Coro, sur les méfaits du déversement des eaux usées dans la rue et sur le fait que cela est interdit par la loi.

Au Mali, la loi n°2021 032 du 24 mai 2021, relative aux pollutions et aux Nuisances, indique dans son article 17 et 18, « il est formellement interdit de déverser dans les cours d'eau ou autres lieux publics ou privés, les déchets domestiques liquides non conformes aux normes de rejet. Il est interdit de déverser les déchets domestiques liquides dans les caniveaux et collecteurs ».

Cette loi souligne aussi dans son article 59 : « sont punis d'une amende de 5000F à 20000F franc CFA les auteurs d'infraction aux dispositions des articles 17 18 ».

Selon le chef du département du service de l'assainissement à la Mairie de Kalaban-Coro, M. Soumaïla Sylla, c'est conformément à cette loi que quelques habitants de la commune de kalaban-coro ont reçu des convocations. A ses dires, il est obligatoire pour toute personne qui arrive à construire une maison d'avoir des ouvrages d'assainissement.

« Toute personne qui arrive à construire une maison doit obligatoire avoir des ouvrages d'assainissement qui sont : la fosse, le puisard, l'Avord cela afin que les eaux usées puissent facilement pénétrer dans le sol sans que

ces qu'ils ne soient déverser dans la rue» relate M. Soumaïla Sylla.

A en croire les explications du chef du département chargé du service de l'assainissement, après les séries de sensibilisation, beaucoup n'avait pas pris conscience des méfaits du déversement des eaux usées dans la rue dans la commune de kalaban-coro.

« C'est pourquoi on a jugé nécessaire de leur donner une convocation, le but de cette convocation n'est pas qu'ils payent une amende, mais continuer à les sensibiliser pour qu'ils prennent conscience du dégât qu'ils causent à l'environnement » laisse entendre M. Sylla. A la question de savoir si les personnes convoquées viennent-elles toutes répondre à la convocation, le responsable du département de l'assainissement de la mairie de kalaban-coro déplore que certaines personnes ne répondent pas à la convocation et d'autres refusent de prendre même la convocation. Malgré les contraintes, M. Sylla, nous fait savoir que les agents du service de l'assainissement font de leur mieux pour que la population n'ait pas à payer pas d'amende et que l'affaire ne se retrouve pas devant la justice. Pour que le travail soit facile à faire pour eux, M. Soumaïla Sylla invite la population de kalaban-Coro, à fournir des efforts pour aménager des ouvrages d'assainissement à l'intérieur de leur maison.

Tioumbè Adeline Tolofoudié
Source : LE PAYS



Yaoundé : Un autre délai de trois mois accordés aux mototaxis pour immatriculer leurs engins



Le 25 janvier, le préfet du Mfoundi, Emmanuel Mariel Djikdent, a accordé un nouveau délai de trois mois aux mototaxis pour se conformer à la réglementation régissant leur activité, notamment l'exigence d'immatriculation. Selon le décret du 30 juillet 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du décret du 31 décembre 2008 fixant les conditions et les modalités d'exploitation des motocycles à titre onéreux, toute mototaxi doit être immatriculée par les services territorialement compétents du ministère des Transports (Mintransports) et posséder un

numéro d'identification attribué par la commune du ressort du lieu d'exploitation, avant sa mise en circulation.

Ce qui n'est pas le cas dans les faits. Les autorités locales déplorent en effet que plusieurs de ces engins à deux roues ne sont pas immatriculés, ce qui rend difficile leur identification. La mesure vise à lutter contre le désordre urbain, précise le préfet qui pointe du doigt l'incivisme des conducteurs de mototaxis, couramment appelés « bendskineurs » au Cameroun. Elle participe aussi de la volonté de recadrer la profession de mototaxi, les

conducteurs ayant la mauvaise réputation d'évoluer en marge des règles en la matière. Ce n'est pas la première fois qu'un délai est accordé aux « bendskineurs » pour se conformer à la réglementation. Mais les mesures prises jusqu'ici par les pouvoirs publics, allant de l'interdiction à circuler dans le centre urbain à la saisie des engins, peinent à réguler ce secteur, les autorités semblant négocier avec beaucoup de précautions avec ce corps social très sensible.

P.N.N

Mystérieuse explosion au Nigeria : Le bilan le monte à 40 morts

L'explosion, qui a frappé un groupe d'éleveurs dans le centre du Nigeria et a fait 40 morts, viendrait d'une frappe aérienne.

Le bilan de la mystérieuse explosion de bombe qui a frappé mercredi un groupe d'est monté à 40 morts, contre 27 précédemment, a annoncé jeudi 26 janvier le gouvernement local.

«Nous avons maintenant autour de 40 personnes qui ont été tuées» par cette explosion survenue à Rukubi, à la frontière entre les États de Nasarawa et Benue, dans une région en proie à des violences communautaires, a déclaré le gouverneur de Nasarawa, Abdullahi Sule.

Un drone aurait « lâché » la bombe

Un groupe représentant des éleveurs avait affirmé mercredi que l'explosion venait d'une frappe de l'armée nigérienne. «Il y a eu un peu

plus tôt une rumeur que l'aviation a mené ce bombardement, mais nous savons maintenant qu'il n'y a eu aucun survol de l'aviation» au-dessus de cette région, avait déclaré un peu plus tôt M. Sule à la chaîne de télévision Arise News.

«C'est un drone qui a survolé la zone et lâché la bombe», a-t-il affirmé, sans dire qui le commandait. Le porte-parole de l'armée de l'Air nigérienne n'a pas répondu aux sollicitations de l'AFP sur le sujet. «C'était une frappe aérienne. Elle a tué 27 personnes» du groupe, avait déclaré mercredi Lawal Dano, membre de l'association des éleveurs de bétails du Nigeria, Miyetti Allah.

«Nous savons tous que seuls les militaires possèdent des avions pour effectuer des frappes aériennes, et nous appelons à une enquête approfondie et à des sanctions néces-

saires pour ceux qui sont derrière cela», avait-il ajouté. Dans le passé, il y a eu des frappes accidentelles de l'armée sur des civils dans le nord du pays où les militaires combattent des jihadistes et des bandes criminelles. Les différends entre éleveurs de bétail et agriculteurs concernant les droits fonciers, de pâturage et d'eau sont courants dans les régions du centre et du nord-ouest du Nigeria.

La semaine dernière, neuf personnes ont ainsi été tuées par des hommes armés à proximité d'un camp de personnes déplacées, selon les autorités de l'État de Benue. Les tensions, dont les racines remontent à plus d'un siècle, sont provoquées par les sécheresses, la croissance démographique, l'expansion de l'agriculture sédentaire et la mauvaise gouvernance.

Ces dernières années, ces conflits ont parfois pris une dimension ethnique et religieuse, les éleveurs peuls étant musulmans et les agriculteurs majoritairement chrétiens.

L'insécurité sera l'un des enjeux majeurs de l'élection présidentielle prévue fin février au Nigeria. Comme le veut la Constitution, le chef de l'État, ancien général élu en 2015 puis réélu en 2019, ne se représente pas.

Source : lefigaro.fr





BL : Dortmund vient à bout de Mayence dans le money-time et monte sur le podium

Confirmer après la victoire spectaculaire face à Augsbourg (4-3). Ce mercredi, le Borussia Dortmund (7e) se déplaçait sur la pelouse de Mayence (12e), sur une série noire de cinq matches sans victoire, lors de . Dès les premières minutes, les deux équipes nous offraient une entame de match digne de la Bundesliga avec deux buts en seulement quatre minutes.

Les Mayençais frappaient les premiers sur corner après une tête décroisée de Jae-Sung Lee (1-0, 2e). Le Borussia ne tardait pas à répondre aux locaux, avec l'égalisation seulement deux minutes plus tard de Julian Ryerson sur une

frappe de loin contrée (1-1, 4e). Après ce départ canon, l'adrénaline retombait à la Mewa Arena. Si les hommes d'Edin Terzic dominaient globalement la première mi-temps (6 tirs à 2), ils n'arrivaient pas à prendre le dessus sur Die Nullfünfer.

Les partenaires de Ludovic Ajorque, sur le banc au coup d'envoi, revenaient des vestiaires avec de meilleures intentions. Marcus Ingvartsen était proche de tromper Gregor Kobel, mais sa tête passait au-dessus de la barre (60e). La confrontation diminuait en qualité technique au fil des minutes, les deux équipes ne se li-

vrant pas totalement pour obtenir les trois points. Mais les coéquipiers de Julian Brandt prenaient l'avantage dans les ultimes secondes grâce à Giovanni Reyna sur corner (1-2, 90e+3). Une victoire sur le gong qui permet à Dortmund de remonter sur le podium (3e). Mayence concède de son côté un sixième match sans victoire, et s'enlise dans le ventre mou de la Bundesliga (12e).

Source : Foot Mercato



Bélier (21 mars - 19 avril)

Vous pourriez abandonner facilement, si vous vous écoutiez, seulement, quelque chose vous dit, que vous ne devez pas lâcher. Vos supérieurs vantent vos mérites. Prendre leurs compliments comme un vrai booster devrait flatter votre ego !

Le climat est propice à une nette amélioration financière. Vous commencez enfin à voir le bout du tunnel, dans un coin de votre tête, les nouveaux projets s'invitent. On peut dire que vous avez de la suite dans les idées, cher Bélier !



Taureau (20 avril - 19 mai)

La situation est difficile, votre humeur perturbe les relations professionnelles. Des imprévus risquent de venir vous contrarier fortement, et votre réaction pourrait s'avérer démesurée. Modérez vos ardeurs au maximum, au risque de surprendre vos collègues !

Prudence, des excès en tout genre risquent de se produire ! Le mauvais aspect Lune/Jupiter vous amène beaucoup d'insouciance, et vous pousse à commettre de folles dépenses. Reprenez vite le contrôle, vous risquez un appel de votre banquier !



Gémeaux (20 mai - 21 juin)

Vous progresserez avec assurance dans votre vie professionnelle. Votre autorité, dopée par Mars en Verseau, deviendra naturelle et sera votre meilleure alliée. Vos idées auront des suffrages et vous n'aurez aucun mal à vous rallier les bonnes volontés.

Depuis un secteur astral en charge de votre argent, Jupiter confortera cet équilibre financier auquel vous aspirerez. Certes, vous ne serez pas en mesure de tout régler, mais vos initiatives engagées dans cette optique commenceront à porter leurs fruits.



Cancer (21 juin - 21 juillet)

Dans la vie professionnelle, ça bouge aujourd'hui. Des turbulences sont annoncées, de quoi vous donner le tournis. Entre nouvelles propositions de travail, possibilité de changement de poste et revalorisation du salaire, il s'en passe des choses !

Vous avez sûrement des objectifs financiers ambitieux, seulement vous avez encore de la difficulté à trouver des appuis, pas de panique, cher Cancer, tout vient à point à qui sait attendre. Votre jour de gloire va forcément arriver !



Lion (22 juillet - 23 août)

Dans la vie professionnelle, ça bouge aujourd'hui. Des turbulences sont annoncées, de quoi vous donner le tournis. Entre nouvelles propositions de travail, possibilité de changement de poste et revalorisation du salaire, il s'en passe des choses !

Vous avez sûrement des objectifs financiers ambitieux, seulement vous avez encore de la difficulté à trouver des appuis, pas de panique, cher Cancer, tout vient à point à qui sait attendre. Votre jour de gloire va forcément arriver !



Vierge (23 août - 23 septembre)

Vous pourriez voir vos desseins professionnels qui tardent à se réaliser, voire même être annulés. Mais heureusement, vous regorgez d'idées et repartez sur d'autres projets qui vous tiennent à coeur, et proposez vos ébauches, qui séduisent, comme toujours.

Attention, les excès en tout genre sont là ! Et les dépenses ne font pas exception. Vous, si économe, avez tendance aujourd'hui à ne pas compter, alors soyez prudent et restez terre-à-terre ! Ne vous lancez pas dans de folles aventures monétaires !



Balance (23 septembre - 22 octobre)

Vous aurez du travail par-dessus la tête et des échéances difficiles à tenir. En plus, vos appuis manqueront de fiabilité et les conflits à gérer s'accumuleront. Il n'y aura rien d'insurmontable, malgré tout. Concentrez-vous sur ce qui avancera.

Pluton au carré de votre signe vous conseillera d'être rigoureux. Pointez vos relevés de comptes, vérifiez que vous êtes à jour dans toutes vos factures, revoquez à la baisse certains postes de dépenses. Il sera temps de modifier certaines de vos dispositions.



Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

Un changement professionnel s'annonce. Vous avez l'occasion de pouvoir vous épanouir dans un secteur que vous avez choisi tout en gardant du temps pour vous et pour vos activités extra-professionnelles. Vous pouvez opter pour le télétravail.

Cher natif, vous n'avez pas d'autres options, que celle de prendre en main vos finances. Vous ne pourrez pas dire que vous n'étiez pas prévenu. Si vous attendez qu'un bon plan ou une rentrée d'argent vous tombe dessus, ce n'est pas pour aujourd'hui.



Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

Une avancée considérable vous donne l'occasion de faire de nouveaux projets professionnels. Vous pourriez recevoir une augmentation de salaire en récompense de tous les efforts que vous avez fournis ces dernières semaines. On vous fait confiance.

De nouveaux projets prometteurs pourraient vous faire gagner beaucoup d'argent. On vous contacte pour mettre en place un plan de financement. Votre envie de partir à la conquête de pistes encore inexplorées éveille votre curiosité.



Capricorne (21 décembre - 20 janvier)

Votre ténacité et votre sérieux portent leurs fruits, vous excellez professionnellement ! Les relations avec vos collègues sont parfaites, la confiance et le respect sont bien présents, votre loyauté et votre sincérité sont appréciées. Un sans faute !

L'attention est requise aujourd'hui concernant vos finances ! Jupiter n'aide pas aux économies ni aux restrictions, bien au contraire ! Vous êtes tenté de dépenser plus que vous ne voudriez, gare aux excès ! Soyez vigilant avec votre porte-monnaie.



Verseau (20 janvier - 19 février)

Au travail, autant vous dire ou plutôt annoncer à vos collègues qu'on ne vous verra pas souvent lever le nez de vos dossiers. Travailleur infatigable et déterminé à tout boucler avant la fin de la journée, il sera difficile de communiquer avec vous.

Mercure dans votre secteur argent vous fera souffrir en compliquant le déroulement de vos démarches financières. Vous n'aurez pas de réponses à vos demandes et lorsque vous en recevrez une, votre interlocuteur n'aura pas les compétences pour vous guider.



Poisson (19 février - 21 mars)

Une belle concentration vous permet de finaliser un projet. Même si vous n'êtes pas très à l'aise avec les compliments, votre hiérarchie vous félicite. Vous avez envie d'exploiter votre sens créatif, alors, faites-vous plaisir, cher Poissons.

Vous profitez des conseils et de la bienveillance de vos proches, vous êtes à jour, vous vous acquittez de vos obligations, vous épargnez, tout vous semble facile. Vous avez l'opportunité et l'avantage d'améliorer considérablement vos revenus.



L'information est l'oxygène des temps modernes

Malikilé

QUOTIDIEN D'INFORMATION GÉNÉRALES, D'ACTUALITÉS ET DE PUBLICITÉS

<p>Communiqué du Conseil des Ministres du mercredi 1er juin 2022 cm n°2022-24/agg</p> <p>1110 Malikilé</p> <p>Crise au sein du RPM Dr Bocari Treta sommé d'organiser un nouveau congrès</p>	<p>Situation financière du Mali : Non le pays n'est pas en "défaut de paiements"</p> <p>1111 Malikilé</p> <p>Prochain sommet de la CEDEAO sur le Mali Revoilà le Cadre d'Echanges</p>	<p>Plus de 5000 techniciens impliqués dans la mise en œuvre de la réforme de la justice, entre autres domaines et à ce jour pas de démission en vue. Suite à l'annonce de la démission de plusieurs juges par les magistrats, le Conseil de la magistrature a tenu une réunion le 26 mai 2022.</p> <p>1112 Malikilé</p> <p>Le Sommet de la CEDEAO tergiverse, le Mali s'assume !</p>	<p>Le Mali a-t-il la capacité de gérer la pandémie de COVID-19 ? Les capacités de 50 membres du CNT renforcées</p> <p>1113 Malikilé</p> <p>La polémique entre le Mali et la CEDEAO</p>
<p>Journées de Réflexions et de Soutien à la Transition : La jeunesse invitée à jouer sa partition</p> <p>1114 Malikilé</p> <p>Dr Choguel Kokalla Maïga fait le bilan de l'an I de la rectification</p>	<p>Le Mali a-t-il la capacité de gérer la pandémie de COVID-19 ? Les capacités de 50 membres du CNT renforcées</p> <p>1115 Malikilé</p> <p>Barkhane Faso CEDEAO Essoufou Mahamadou, son médiateur contesté !</p>	<p>Adema - PASJ : Enfin le bitan de 10 ans de pouvoir</p> <p>1116 Malikilé</p> <p>Le top départ !</p>	<p>Mali : La hausse des prix des denrées alimentaires</p> <p>1117 Malikilé</p> <p>Le nîet du Mali à la force française Barkhane</p>

Pour tous renseignements, abonnements, reportages, publicités, annonces ... n'hésitez pas, contactez nous au :

70 44 22 23